

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA**  
21 juin 2004 - Montréal, Canada

---

La séance est ouverte à 9h00.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la première réunion du Conseil de fondation de 2004, année très importante pour l'AMA puisque le Code mondial antidopage adopté à Copenhague l'année précédente entrera en vigueur pour le Mouvement olympique et pour de nombreuses organisations sportives en dehors et au-delà de celui-ci. La perspective de l'application complète du Code et des nombreuses activités que l'AMA va entreprendre est très enthousiasmante. Il reste beaucoup à faire. Par ailleurs, la réunion du Conseil de fondation offre la possibilité à de vieux amis de se retrouver et de faire de nouvelles connaissances. Il demande aux participants de se présenter.

M. Mikkelsen, ministre danois des Sports, représentant l'Europe; le Dr Schamasch, directeur médical du CIO, représentant le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité santé, médical et recherche de l'AMA; M. Blais, sous-ministre adjoint, représentant M. Keyes, ministre d'Etat des Sports, Canada, retenu par la campagne électorale fédérale et qui présente ses salutations; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Takasugi, directeur général adjoint de l'office des Sports et de la Jeunesse, représentant M. Yoshiaki Harada, vice-ministre exécutif de l'Education, Culture, Sports, Science et Technologie du Japon; M. Aján, représentant l'ASOIF, membre du CIO et président de l'IWF; M. Fetisov, président du comité d'Etat pour la Culture physique et le Sport de Russie; le Pr de Rose, représentant l'ACNO; M. de Vries, directeur du département des Sports, représentant Mme Ross-van Dorp, secrétaire d'Etat à la Santé, au Bien-être et au Sport; M. Besseberg, président de l'IBU; M. Granda Fraga, directeur du laboratoire antidopage, de l'Institut de médecine du sport, Cuba; M. Baar, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Walker, représentant le secrétaire général du Conseil de l'Europe; M. Craven, président de l'IPC et membre du CIO; le Dr Bartagi, représentant le ministre tunisien des Sports; M. Ctvrtlik, membre de la commission des athlètes du CIO, représentant Mme O'Neill, également membre de cette commission; le Dr Shadgan, représentant M. Mehralizadeh, vice-président de la République islamique d'Iran; M. Andersen, directeur standards et harmonisation de l'AMA; M. Wade, directeur éducation et planification de l'AMA; le Dr Rabin, directeur scientifique de l'AMA; Mme Khadem, directrice de la communication, de l'AMA; le Dr Garnier, directeur médical du bureau régional de Lausanne; M. Dielen, directeur du bureau régional de Lausanne; M. Hayashi, directeur du bureau régional de Tokyo; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain du Cap; M. Youn, directeur adjoint de la division des Sports coréen, représentant M. Cho, directeur général du bureau des Sports, ministère coréen de la Culture; Mme Crooks, membre du CIO, représentant la commission des athlètes du CIO; le Dr Ferrari, président exécutif du conseil des Sports sud-américain; M. Young, représentant l'ACNO; M. Shi, représentant M. Shije, vice-ministre, administration générale du Sport d'Etat de Chine; le Dr Mitchell, membre du CIO; M. Heffernan, représentant le ministre irlandais des Sports, M. O'Donoghue; M. Ricci Bitti, représentant l'ASOIF; M. Burns, directeur adjoint, Affaires locales et d'Etat, ONDCP, représentant les Amériques; M. Kaltschmitt, représentant le

CIO; le professeur Gerrard, président de l'Agence néo-zélandaise contre le dopage dans le sport; M. Niggli, directeur finances et juridique de l'AMA; M. Reddie, membre du CIO et président du Comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre sud-africain des Sports et des Loisirs; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA, Mme Basser, directrice générale, Sports et Secteur privé, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre australien des Arts et des Sports; et Mr Howman, directeur général de l'AMA.

## **2. Procès-verbal**

### **2.1 Réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2003 à Montréal**

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation le 21 novembre 2003 à Montréal. Le procès-verbal a été distribué et il n'a reçu aucun commentaire jusqu'à présent. Si rien n'a été ajouté d'ici midi, il propose que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il a été distribué.

#### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2003 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère à son rapport écrit et aux deux pièces jointes qui figurent dans le dossier des membres (annexe). Il s'agit d'une initiative lancée par le bureau pour assurer la distribution d'un plus grand nombre d'informations aux membres du Conseil de fondation et leur permettre ainsi d'agir au nom de l'AMA. Par ailleurs, l'administration a mis sur pied d'autres initiatives de communication. En effet, l'AMA distribue à présent aux membres du Conseil de fondation, toutes les deux ou trois semaines, des comptes rendus sur les questions actuelles concernant le monde de l'antidopage accompagnés d'articles sur le sujet. Mme Khadem est responsable de la production de ces revues de presse. Les projets d'ordres du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation sont désormais diffusés avant les réunions et s'ils le souhaitent, les membres peuvent ajouter les points qu'ils veulent aborder. Il leur propose de le faire dès réception de ces ordres du jour, afin que l'administration puisse réunir les documents de référence qui s'y rapportent et les distribuer.

A la fin mai, il a pris part à la réunion du CONSUDE en Uruguay. Il voulait s'y rendre par avion mais il en a été empêché par un retard de deux heures de son vol à l'arrivée à Washington, ce qui lui a fait manquer la correspondance pour Montevideo. Il a pu toutefois faire acte de présence grâce à la vidéoconférence et, bien que cela ne soit pas très satisfaisant, il a pu faire une présentation à l'assistance. Il a également pris part et fait des présentations à l'occasion d'une réunion des ministres des Sports des Amériques au Venezuela la semaine précédente. Il se félicite des liens bénéfiques qu'il a pu ainsi créer avec cette région, qui avait jusqu'à présent quelque peu souffert d'une absence de contact. Il compte désormais sur de meilleures relations avec l'Amérique latine.

Il a fait des présentations au Conseil de l'Europe, premièrement au Forum des conseillers ministériels, nouveau lieu de discussion institué pour l'AMA notamment, afin que les questions qui la concernent puissent être abordées à des réunions et que les ministres reçoivent les conseils appropriés avant de prendre part aux réunions du Conseil de fondation. Il a ensuite procédé à une présentation semblable devant le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe, le lendemain.

En ce qui concerne la FIFA, l'AMA a poursuivi les pourparlers et la manière dont elle procédait a soulevé un certain nombre de commentaires. Aucune entente particulière n'a été passée avec la FIFA. Il n'y a aucune disposition spéciale avec elle et il n'y a rien de

particulier quant à la manière dont l'AMA a procédé avec la FIFA autrement que la somme de temps passé à aborder les divers points que la FIFA a demandé de discuter avant d'accepter le Code en mai dernier. Le Président de l'AMA a été particulièrement efficace pour en arriver au résultat auquel on est parvenu au Congrès de la FIFA à Paris. Les règles médicales de la FIFA ont été modifiées et respectent désormais le Code. Elles ont été approuvées et sont déjà en vigueur. La FIFA est en train de changer ses règles juridiques afin qu'elles respectent parfaitement le Code et puissent être appliquées. Des réunions sont prévues avec le personnel et les membres de la direction de la FIFA au cours des prochaines semaines, qui s'achèveront par une réunion de deux jours avec cette fédération au début de juillet.

L'AMA maintient son soutien à l'USADA dans son action contre le laboratoire BALCO. L'AMA espère que toutes ces questions qui comprennent des infractions pour dopage ou des violations du Code seront résolues avant les Jeux olympiques à Athènes. L'AMA collabore très étroitement avec le CIO pour être sûr qu'aucun athlète ne participera au Jeux olympiques avec un nuage au-dessus de la tête. En d'autres termes, toute allégation d'infraction pour dopage devra être, autant que possible, résolue avant les Jeux olympiques. Il est convaincu que toutes les parties prenantes à ces enquêtes et auditions feront ce qu'elles peuvent pour qu'elles soient correctement menées à bien.

L'AMA dispose désormais d'une liaison très utile avec Interpol et elle se rendra au siège de l'organisme à Lyon, France, le 20 juillet pour faire une présentation et envisager ce qui peut l'être avec cette organisation internationale de police.

L'audition de Jerome Young a eu lieu devant le TAS à Lausanne la semaine précédente, la décision n'est pas encore disponible. Toutefois, dès qu'elle le sera, le CIO devra peut-être se réunir pour convenir de sanctions disciplinaires et l'AMA maintiendra la commission conjointe qu'il tient avec le CIO jusqu'à ce que la question soit close. Les membres en seront tenus informés.

Il n'ignore pas que plusieurs membres se demandent si la procédure est la bonne pour la prise de décisions rapides requises en cas de modifications urgentes des standards et notamment de la Liste des interdictions. Deux suggestions ont déjà été soumises et il remercie le Danemark et l'Australie à cet égard. L'AMA étudiera ces propositions et soumettra un protocole à l'approbation du Comité exécutif, lors de sa réunion en septembre prochain. Un processus de consultation sera adopté pour garantir la participation du plus grand nombre à la formule retenue, et, en tout état de cause, l'AMA fera en sorte que tous les membres du Conseil de fondation reçoivent une copie du projet pour commentaires.

Pareillement, l'administration étudie un protocole sur la manière dont l'AMA devra procéder pour ces responsabilités selon le Code en matière d'appel des décisions. L'administration est en train d'élaborer un protocole et demandera la participation des FI, des ONAD et de ses autres partenaires dans cette mise en forme. Le document ne doit pas nécessairement être compliqué, mais l'AMA laissera voir la façon dont elle aimerait coopérer avec les FI et les ONAD dans la façon de faire appel et comment elle peut obtenir l'information appropriée.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler ou souhaitent poser des questions.

M. RICCI BITTI se réfère au problème posé par l'ATP concernant les compléments mentionnés dans le rapport de février. Y a-t-il eu un suivi depuis ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'ATP a pris contact avec l'AMA et demandé une autre réunion avant de terminer le rapport. La réunion en question a eu lieu le mardi précédent. L'AMA est en train de terminer le rapport. Elle le transmettra à l'ATP qui l'examinera (afin que toute erreur factuelle soit portée à la connaissance de l'AMA) avant sa publication. Il y aura également un rapport sur la question des compléments plus tard à la réunion. Les membres seront informés de la situation au cours du rapport.

## DÉCISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

### **4. Fonctionnement /administration**

#### **4.1 Athènes 2004**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère aux documents figurant dans le dossier des membres (annexe) qui précisent la composition des équipes d'observateurs indépendants et du programme de sensibilisation des sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques à Athènes. Les préparations ont été menées à bien à Athènes, comme les membres le savent, l'administration s'est efforcée de limiter les dépenses de l'AMA au minimum. L'Agence disposera d'un petit bureau à Athènes et le personnel s'y trouvera pour s'entretenir avec les membres du Conseil de fondation ou de FI qui le souhaitent et aborder les difficultés posées par le Code. L'Agence s'efforcera de faire la liaison en ce sens. Par ailleurs, l'AMA prend part également aux Jeux avec les contrôles antidopage dans la période qui précède l'ouverture.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires.

## DÉCISION

Le compte rendu des préparatifs pour Athènes  
2004 est approuvé.

#### **4.2 Mandat des membres des comités de travail**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la composition des comités de travail a été publiée, ainsi que les mandats d'appartenance (annexe), afin que les membres du Conseil de fondation puissent prendre connaissance de la liste actuelle des membres des comités de travail et de leur période de service actuelle. Chaque membre dispose d'un mandat de trois ans afin de parvenir à une rotation et à la participation de plus grand nombre possible de partenaires constitutifs de l'AMA. Les documents sont présentés aux membres pour information. La composition de ces comités sera revue lors de la réunion de novembre du Conseil de fondation et les demandes de participation ou les nominations seront envoyées suffisamment avant cette réunion pour que l'AMA soit en position d'annoncer la composition des comités de travail au même moment. Pour ce qui est de la procédure, les demandes sont reçues et étudiées par le Président et le président du comité de travail concerné. Il étudie lui-même également les demandes avant que les listes des personnes approuvées soient ensuite ratifiées par le Comité exécutif et le Conseil de fondation aux réunions de novembre.

## DÉCISION

L'actualisation sur les mandats des membres  
des comités de travail est approuvée.

#### **4.3 Statut du bureau régional africain**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se reporte au document qui se trouve dans le dossier des membres concernant le statut du bureau régional africain en Afrique du Sud (annexe). L'AMA est extrêmement reconnaissante envers le gouvernement sud-africain de financer le bureau jusqu'à la fin 2004 et se félicite de la manière dont cela se déroule. Néanmoins il souhaite rappeler aux membres le fait que l'administration n'oublie pas qu'une décision est attendue en septembre. Il exprime sa gratitude à M. Balfour, prédécesseur de M. Stofile, pour son soutien non seulement au bureau régional mais également pour les efforts qu'il a consacrés en tant que membre du Conseil de fondation.

## DÉCISION

L'actualisation concernant le statut du bureau régional africain est approuvée.

### **4.4 Traduction / langues**

MME KHADEM demande aux membres de reprendre le rapport écrit sur la traduction en diverses langues de publications de l'AMA (annexe). Outre les deux langues officielles, le français et l'anglais, l'AMA s'efforce de présenter davantage de documents en espagnol afin d'intéresser davantage les collègues d'Amérique latine. Si les coûts de la conception et de la publication de tels documents sont prohibitifs, ils pourraient au moins figurer sur le site web. Les autres langues telles que l'arabe et le chinois, largement utilisées, sont elles aussi très importantes. Le quiz antidopage sera disponible aux Jeux olympiques à Athènes en dix langues au village des athlètes. L'AMA a également terminé de traduire le guide du sportif en espagnol et le rendra disponible très prochainement.

Elle demande aux membres d'aider l'AMA en lui transmettant les documents antidopage ou autres matériels s'ils ont déjà été traduits, car elle ne souhaite pas tout recommencer de zéro. La traduction sera toujours une procédure pleine de difficultés et source d'erreurs pour un certain nombre de raisons, c'est pourquoi elle demande aux membres d'aider l'AMA à trouver les meilleurs traducteurs, afin de s'assurer que les documents produits sont d'un bon niveau. Par ailleurs, si les membres trouvent des erreurs dans les traductions de l'AMA, elle demande qu'on les lui signale. Cette aide sera la bienvenue.

M. KALTSCHMITT insiste sur l'importance de la traduction dans différentes langues pour tous les pays. Le coût de l'impression n'est pas la même d'un pays à un autre. Chez lui, par exemple, il sait que c'est très bon marché par rapport au Canada. Ainsi les traductions pourraient être soumises à l'AMA qui n'auraient besoin que de les réviser, ce qui reviendrait à moins cher que de les faire traduire au Canada.

LE PROFESSEUR DE ROSE indique qu'au Chili la Liste a été traduite en espagnol.

M. FETISOV précise qu'il en va de même pour la traduction en russe.

MS KHADEM apprécie les commentaires formulés et espère que les membres lui en feront d'autres à ce sujet. La question de l'impression est une idée à étudier. Elle apprécie l'aide des membres.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur la traduction / langues est approuvé.

### **4.5 Actualisation du rapport du Comité exécutif (depuis le 20 juin 2004)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'un certain nombre de points ont été soulevés la veille. Les décisions seront transmises aux membres dans un style plus formel en temps utile.

Une décision a été prise à propos de la distribution du matériel de l'AMA. Nombre de partenaires constitutifs souhaitent obtenir les publications en plus grand nombre. Le Comité exécutif a accepté que chaque partenaire reçoive de l'AMA un maximum de cent exemplaires de chaque publication gratuitement, mais ensuite, les exemplaires supplémentaires seront payants et les frais de port en sus. La décision prend effet immédiatement.

Concernant les réunions du Comité exécutif : celui-ci devra se réunir en septembre. Il a été décidé que la réunion de juin serait avancée à mai. Ainsi, la première réunion du Comité exécutif de 2005 se tiendra-t-elle à la mi-mai et la deuxième se déroulera en septembre avant celles de novembre du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il

étudiera un calendrier pour que les dates de l'année prochaine puissent être publiées dès que possible pour les raisons logistiques.

A propos de l'examen des règles des FI et des ONAD : certains de ces organismes considèrent qu'il est possible de sanctionner davantage que ce que prescrit le Code. Le Comité exécutif a décidé qu'il fallait leur rappeler qu'ils doivent respecter le Code et que leurs règles doivent être rédigées en harmonie avec celui-ci et non en dévier.

Pour ce qui est des sports qui ne font pas partie du Mouvement olympique mais qui souhaitent devenir signataires du Code : dès qu'ils ont signé le Code, l'AMA a la responsabilité de surveiller comment ils respectent le Code. Il a été décidé qu'au moment où ces sports souscrivent au Code, il leur sera signalé que cette signature comprend une surveillance de l'observance du Code et que c'est l'AMA qui s'en chargera. Cette surveillance sera réalisée contre paiement demandé individuellement à chaque sport qui fera appel à l'AMA. Ceci résout la question des sports qui ne versent aucune contribution parce qu'ils ne font pas partie du Mouvement olympique.

Concernant les sciences : le laboratoire HFL est un nouvel établissement accrédité au Royaume-Uni. Le nombre de laboratoires accrédités dans le monde est désormais de 32.

Deux décisions techniques ont été prises concernant des modifications du standard international pour les laboratoires relatif au contrôle sanguin. Les règles actuelles ont été changées pour garantir que lorsque le sang est prélevé pour le contrôle d'une substance interdite, le bon protocole est observé. Ce protocole est fixé par cette révision et il sera publié pour application immédiate.

Le dernier point portant sur les documents techniques se rapporte à la manière dont il est conseillé aux laboratoires de contrôler l'EPO et la nandrolone. Il lui semble que le Dr Rabin pourra, le cas échéant, donner plus de détails à ce propos.

M. RICCI BITTI félicite l'AMA pour avoir résolu le problème posé par les sports non olympiques et il est très intéressé par les critères retenus pour fixer le montant des honoraires.

LE PRÉSIDENT indique que toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance. Seul le coût du travail effectué sera facturé.

M. AJÁN demande quand il sera possible de traiter les questions concernant Athènes et les AUT en rapport avec les Jeux olympiques. Pourrait-on aborder cette question à présent ?

LE PRÉSIDENT lui répond que ce point pourrait peut-être être abordé avec le compte rendu d'activité des sciences.

## DÉCISION

L'actualisation du rapport du Comité exécutif est approuvée.

## **5. Finances**

M. REEDIE informe les membres que M. Niggli traitera des deux premiers points de la considérable documentation qui leur est soumise. Sont présents derrière lui, les autres membres de l'équipe des finances : M. Belton et Mme Maria Pisani ainsi que M. Félix Roth de PricewaterhouseCoopers, qui s'exprimera sur les comptes de 2003.

### **5.1 Compte rendu des activités financières et juridiques**

### **5.2 Actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO**

M. NIGGLI souhaite traiter des deux premiers points en même temps. Il n'a pas l'intention d'entrer dans les détails du rapport qu'il soumet (annexe), mais répondra volontiers aux questions que celui-ci pourrait susciter. Il attire l'attention des membres

sur le tableau figurant dans leur dossier, joint au rapport, et qui précise l'état des contributions au 16 juin 2004 (annexe). En 2002, l'AMA a reçu 88,66% des contributions dues; en 2003, elle a perçu 84,26% de celles-ci et en 2004, après cinq mois, le montant des contributions touchées s'élevait à 60% du total dû, ce qui est une amélioration remarquable par rapport aux années précédentes. A la même date l'an dernier, l'AMA avait collecté moins de 20% de son revenu. Il est très reconnaissant envers les gouvernements de l'immense effort réalisé pour payer dans les délais, ainsi qu'envers le CIO qui fait les versements correspondants. L'Océanie a payé 100% de ce qu'elle devait et elle l'a toujours fait avant le début de l'année. L'Europe a versé 99,8% en 2003, ce qui est remarquable, compte tenu du nombre de pays participant à la contribution. L'Asie a également versé une large proportion de ce qu'elle doit et le Japon va très prochainement s'acquitter de sa contribution, ce qui augmentera d'autant le pourcentage pour cette année.

Quant aux Amériques, il se félicite de la décision des USA et du Canada de payer 75% de la part régionale. Il s'agit là d'une amélioration notable et il espère que les autres pays verseront les 25% restant.

On lui a dit que l'Afrique allait tenir des réunions sur la meilleure façon d'organiser le partage des parts et des versements à l'AMA. Lorsque le reliquat des contributions venant des Etats-Unis, du Japon et de la France aura été touché, l'AMA aura perçu 90% ou plus de son revenu pour la première fois de son histoire. Il s'agit d'excellentes nouvelles et cela aura un excellent impact sur l'état de la trésorerie.

Comme les membres le savent, les statuts de l'AMA ont été modifiés conformément à la décision prise à la réunion de novembre. Les membres ont reçu une copie des nouveaux statuts le 5 mai 2004, en vertu desquels, la date limite de paiement est désormais fixée au 30 juin de chaque année. L'AMA fera état de tous les paiements effectués à cette date à la demande du CIO.

M. FERRARI précise qu'un certain nombre de points ont été soulevés à la réunion de Montevideo du 24 au 27 mai. Concernant les finances, l'Amérique du Sud fixera la part correspondant au pourcentage et elle a accepté de payer toutes ses parts pour 2004. Cela représente un changement positif significatif pour l'Amérique du Sud.

LE PRÉSIDENT Considère qu'il s'agit là d'une excellente nouvelle et il félicite tous les pays des Amériques et notamment les USA et le Canada d'avoir décidé de prendre en charge 75% des parts de la région. Cette question devrait donc être résolue de manière satisfaisante. L'AMA doit indiquer au CIO quels sont les pays, les FI, les CNO et les ONAD qui ne respectent pas le Code avant les Jeux olympiques à Athènes.

#### DÉCISION

Le compte rendu des activités financières et juridiques et l'état des contributions des gouvernements et du CIO sont approuvés.

### **5.3 Comptes 2003 vérifiés**

M. REEDIE demande aux membres d'approuver les comptes vérifiés pour l'année qui a pris fin au 31 décembre 2003 et dont ils peuvent prendre connaissance dans leur dossier (annexe). Les comptes ont été présentés selon le standard international des rapports financiers intitulé : « International Financial Reporting Standard » (IFRS). Il regrette d'être obligé de continuer à présenter aux membres des comptes selon des formats de comptabilité différents. On note un changement particulier dans la méthode de présentation. En effet, selon le système de l'IFRS, l'AMA ne peut tout simplement pas indiquer tout les fonds alloués à la recherche dans ces comptes. En d'autres termes : affecter une somme d'argent à la recherche et la considérer comme dépensée parce qu'elle est engagée et la placer sur un compte spécial. Ceci n'est possible selon l'IFRS que si le contrat est réellement signé et, si l'AMA signe un contrat de recherche, selon le système IFRS, elle ne peut traiter que les seuls paiements de la première année. Il en

résulte qu'il a été nécessaire de réintégrer environ USD 3,7 millions dans les comptes. Il s'agit seulement d'une pratique de comptabilité et cela doit être fait pour être conforme aux standards de présentation des comptes que l'AMA a approuvés.

A la page 2 des comptes, à la rubrique *Fonds propres*, la *Réserve pour la conversion d'une devise dans l'autre* est un chiffre qui doit être garanti afin que l'AMA conserve en équilibre la somme exacte de 5 millions de francs suisses qui constitue son capital. Evidemment, les devises fluctuent constamment les unes par rapport aux autres, c'est la raison pour laquelle cette réserve a été créée pour le transfert des devises et s'assurer que le capital que l'AMA doit posséder en tant que fondation de droit suisse, demeure fixe à FS 5 millions.

Il demande à M. Félix Roth de s'exprimer sur les comptes, avant d'inviter les membres à formellement approuver les comptes.

M. ROTH signale qu'il y a eu un certain nombre de changements du fait de l'introduction progressive de l'IFRS, lesquels ne sont pas tous simples à comprendre. PricewaterhouseCoopers a vérifié les comptes et conclu que les livres et états financiers soumis respectent les exigences du droit suisse et les buts de la fondation. Dès lors, il en recommande l'approbation. En page 2 du rapport de PricewaterhouseCoopers (annexe), les membres peuvent voir les quatre colonnes qui représentent le bilan. Selon le cadre légal suisse, il est demandé aux membres d'approuver les comptes qui sont exprimés en francs suisses. Les montants exprimés en dollars US ne figurent que pour information. A la fin de 2003, les fonds propres s'élevaient à FS 14,3 millions. En page 3, les membres peuvent prendre connaissance des mouvements avec un montant de FS 26 millions de recettes totales. L'un des changements du cadre de comptabilité est celui des contributions annuelles, qui s'élevaient à FS 24,3 millions en 2003, qui sont reprises selon la comptabilité de l'exercice, ce qui signifie que pour chaque année, seuls les montants dus sont réellement comptabilisés, à l'exception des sommes demeurées impayées à la fin de l'année. Seuls sont donc comptabilisés durant la période les montants effectivement encaissés. Les dépenses de fonctionnement sont affectées par le reversement important du montant du financement de la recherche, sans lequel elles auraient atteint les FS 20 millions. Pour le reste des comptes, des informations supplémentaires ont été ajoutées. On trouve une situation de la trésorerie et un bilan des fonds. Il y a un ensemble de notes détaillées sur les comptes et, en terme de transparence, c'est à son avis très important pour le lecteur des états financiers. Les comptes de l'AMA respectent parfaitement les directives de transparence de l'IFRS.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent ajouter des commentaires ou poser des questions. A propos des états financiers, il reconnaît qu'ils ne sont pas parfaits, et ont pour effet de donner une fausse impression de la situation financière qui serait celle de l'Agence, laquelle n'a pas fait un profit de USD 10 millions. L'AMA doit trouver un moyen d'enregistrer ou au moins de souligner par une note les engagements qui sont les siens envers la recherche. Il est possible que cela suppose des conditions comme par exemple ne pas procéder à un deuxième versement, en cas d'absence de rapport à l'issue de la première année, mais il se trouve que l'AMA a réellement effectué les engagements dont il est question. Ceux-ci ont été déduits des ressources financières de l'AMA, c'est pourquoi il est nécessaire de trouver un moyen de refléter cette décision. Si ceux qui sont concernés ne sont pas prêts à en tenir compte dans les états financiers, cela devrait néanmoins figurer dans une note précisant que le Conseil de fondation et le Comité exécutif ont en effet approuvé certains engagements, lesquels dans ce cas précis s'élèvent à USD 4,7 millions. Il n'est tout simplement pas juste que le bilan donne l'impression que ce n'est pas le cas. Ce n'est manifestement pas correct, c'est pourquoi il leur faut trouver une solution. L'AMA ne peut modifier ces états financiers, mais pour sa part il demande au comité des finances et aux vérificateurs un moyen de leur donner une présentation plus réaliste. Si les médias se procurent ces documents, ils ne manqueront pas de déclarer qu'avec US 10 millions de bénéfice, l'AMA n'a pas besoin de plus d'argent et ils voudront savoir pourquoi l'AMA reste assise sur cet argent au lieu de s'en servir

pour la lutte contre le dopage dans le sport. Les états financiers de l'AMA doivent être suffisamment transparents pour montrer quels sont réellement ses engagements.

MR REEDIE indique que le comité est sur le point de se mettre d'accord avec M. Roth sur la manière de trouver une solution. Ceci devra se présenter dans un rapport différent qui ne fera pas partie des comptes IFRS. Ceci, bien évidemment sera la pire des années puisqu'il restera nécessaire de reverser les montants du financement affectés à la recherche, mais un document explicatif à part précisera clairement que l'AMA ne présente pas un profit qui n'existe pas. Les membres souhaitent-ils approuver les comptes 2003 vérifiés ?

LE PRÉSIDENT précise que le comité des finances et le Comité exécutif ont recommandé l'approbation des comptes de l'année qui a pris fin le 31 décembre 2003.

M. REEDIE aborde la deuxième pièce jointe qui est un bilan détaillé au 31 décembre 2003 (annexe), avec lequel les membres sont plus familiers. Il s'agit d'un bilan des recettes et dépenses, avant d'en présenter le détail, qui commence en page 4, avec les chiffres réels pour les derniers trimestres de 2003 et ce jusqu'à la date actuelle pour l'année courante. Les recettes totales de l'année ont juste dépassé USD 19,4 millions, et à partir de la page 5, on voit exactement comment cet argent a été dépensé. Le résultat final montre en page 9 que le montant total des recettes a juste dépassé USD 19,4 millions, et celui des dépenses a atteint USD 8,8 millions. Toutefois, on ne doit pas oublier de tenir compte des bourses de recherche.

Quant au budget actuel pour le quatrième trimestre de l'année 2003 (annexe), il a été affecté de manière particulièrement négative par la perte de la valeur du dollar américain. Le bureau du directeur général a dépensé beaucoup moins que ce qui avait été inscrit au budget du fait que le projet ADAMS n'a pas encore porté ses fruits, c'est pourquoi les dépenses ont été beaucoup réduites. L'année dernière, lorsque l'argent se faisait rare, le Comité exécutif a donné pour instruction au directeur général de gérer l'AMA en s'en tenant aux coûts. Ces chiffres montrent que c'est ce qui a été fait. La page 9 donne un état beaucoup plus clair de ce que l'agence a effectué pour la recherche. Elle précise les engagements de chaque année jusqu'en 2006. Il peut garantir aux membres, que quel que soit ce qu'indiquent les comptes de ce qui doit être fait, on peut constater les engagements de l'AMA sur une base quotidienne. L'agence suit très soigneusement l'évolution des bourses de recherche.

Il espère que le présent document sera utile pour constater la manière dont l'AMA dépense effectivement ses fonds. Il répondra volontiers aux questions sur ces divers aspects.

#### DÉCISION

Les comptes de 2003 vérifiés sont approuvés à l'unanimité.

#### **5.4 Comptes trimestriels 2004**

M. REEDIE demande aux membres de se reporter au bilan détaillé jusqu'au 31 mars 2004 (annexe). Les chiffres du premier trimestre sont comparés à ceux du budget projeté. Les systèmes des finances en vigueur sont désormais suffisamment précis pour produire toutes les informations dont l'administration a besoin deux semaines après la période considérée, ce qui est utile car, de cette manière, l'administration de l'agence sait exactement, dans les deux semaines qui suivent la période, comment l'argent rentre et comment il est dépensé. Les chiffres du premier trimestre indiquent que rien n'a dévié de ce qui avait été fixé et rien ne s'est produit qui n'avait été prévu.

#### DÉCISION

Les comptes trimestriels 2004 sont approuvés.

## 5.5 Projet de budget 2005

M. REEDIE précise que nombreux seront ceux qui se souviendront que les autorités publiques ont régulièrement déclaré, au cours des quelques dernières années, qu'il leur fallait un laps de temps suffisamment long pour prévoir dans leurs budgets respectifs les contributions qui leur sont demandées non seulement par l'AMA mais par nombre d'autres institutions. Pour satisfaire cette demande, un premier projet de budget a été établi (annexe). On s'est efforcé tout particulièrement d'obtenir l'estimation des coûts et des contributions des gouvernements et du Mouvement olympique, afin qu'en 2004, les gouvernements sachent beaucoup plus tôt à combien s'élèvera ce qui leur sera demandé pour 2005. Le comité des finances préparera un projet de budget final en septembre qui sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation en novembre, avec le détail de toutes les dépenses. On a noté qu'il n'y avait pas eu d'augmentation en pourcentage pour l'AMA durant deux ans de 2003 à 2004. L'augmentation suggérée à présent, induite en grande partie par l'action attendue de l'agence, entraînera une hausse générale de 7,2% sur deux ans. La veille, les gouvernements ont demandé justification de cette augmentation. Il a pris la peine de la justifier par une déclaration distribuée le matin même. Ce document invoque le travail supplémentaire qui incombe à l'AMA, notamment la surveillance du Code, des AUT, les inévitables appels devant le TAS et les contrôles d'efficacité professionnelle ainsi que le financement des nombreuses publications pour diffuser les standards internationaux dont les ONAD ont besoin. Le comité des finances a également montré que l'AMA avait subi une réduction notable de son pouvoir d'achat. Il estime que la demande est tout à fait justifiée et espère que le Conseil de fondation acceptera les niveaux suggérés, afin qu'en 2005, les autorités publiques honorent cette somme telle qu'elle est proposée et, sur cette base, l'AMA leur en laissera tout le temps nécessaire.

M. WALKER remercie M. Reedie et se félicite des efforts réalisés pour présenter un avant-projet de budget aussi satisfaisant que précoce pour 2005. Il s'agit là d'un tableau très précis de ce que l'AMA pourrait réaliser en 2005. Naturellement, personne ne sous-estime ou remet en question la somme des obligations qui incombent à l'AMA et ce que les membres souhaitent qu'elle réalise. Il a été très impressionné et quelque peu préoccupé ces deux derniers jours de découvrir les effets contrariants de la fluctuation des devises. Il s'agit d'un problème dont il ne s'était pas vraiment rendu compte et il est appréciable de pouvoir disposer de ces chiffres qui indiquent bien où sont les vrais problèmes. La partie des gouvernements est prête à envisager le type de mécanisme de compensation nécessaire. Il apprécie également la mention des facteurs d'inflation évidents et il est raisonnable qu'une organisation telle que l'AMA requière et demande qu'il en soit tenu compte. Le Conseil de l'Europe est parfaitement convaincu de la légitimité de l'argument concernant l'inflation en 2004 et de la compensation qui devrait être recherché dans le budget 2005. En revanche, les normes budgétaires gouvernementales interdisent la prise en compte d'une allocation pour l'inflation de 2003. C'est très dommage mais c'est comme ça. A ce stade, l'augmentation proposée n'est pas sans être un problème pour un grand nombre de gouvernements pour plusieurs raisons, l'une d'entre elles étant que virtuellement tous les gouvernements font face à une pression de trésorerie énorme de la part de leur ministère des Finances pour réduire leurs propres dépenses. Dès lors, du point de vue des autorités publiques, il est très difficile qu'une organisation telle que l'AMA demande de faire exception. L'institution dont il dépend doit affronter une pression extraordinaire pour exactement les mêmes raisons. Son budget diminuera probablement de 17% l'an prochain. Il estime qu'un projet de budget pour 2005 devrait pouvoir être présenté à la prochaine réunion du Conseil de fondation (après les débats du comité finances et administration et ceux du Comité exécutif) et si ce projet comprend des augmentations elles devront être aussi étudiées que justifiées. Le présent avant-projet de budget soumis ici n'est pas sans provoquer des interrogations. La variation des taux de change est un argument de poids. Par ailleurs, il ne lui semble pas que quiconque contredira le fait qu'après l'acceptation du Code en 2004 et sa mise en œuvre en 2005, des exigences en matière de surveillance et d'examen de conformité s'imposent, mais aussi curieux que cela paraisse, lorsqu'on

étudie le projet, il ne semble pas qu'on se soit beaucoup arrêté sur ce secteur. En revanche, on constate une augmentation des coûts de personnel dans pratiquement tous les départements de manière substantielle, un calcul rapide fait état de quelque chose comme USD 600 000, et on ignore pourquoi. Autre exemple dans un secteur dans lequel il lui semble que justifications et autres bons arguments doivent être soulignés est que lorsqu'on regarde les comptes de 2003, il semble qu'il y ait un surplus d'environ USD 3 millions. Pour toutes ces raisons et nombre d'autres sans doute, il lui semble que les gouvernements européens accueilleront un budget qui ne propose pas d'augmentations aussi importantes et, si augmentations il y a, elles devront alors être très documentées et bien défendues.

M. BESSEBERG estime que l'AMA a deux objectifs principaux : recherche et contrôles hors compétition. Tout le monde sait que les ONAD sont loin d'être organisées pour effectuer leur tâche au niveau souhaité par l'AMA à l'avenir. Il est important que l'AMA conserve un haut niveau de contrôle hors compétition durant une telle période transitoire. La recherche est toujours essentielle pour éviter la tricherie. L'AMA devrait se concentrer sur ces deux aspects. Dans le budget de 2004, il n'a pas apprécié la diminution infligée aux contrôles hors compétition. En ce qui concerne le budget de 2005 il aimerait qu'au moins 50% soient consacrés à la recherche et 25% aux contrôles hors compétition. S'il n'y a pas d'ONAD dans le pays, les FI doivent les remplacer. Sa petite FI dépense un montant considérable par rapport à la proposition de 2005 de l'AMA. Il conseille sérieusement des dépenses beaucoup plus importantes dans ces secteurs, jusqu'à ce que les ONAD soient à même de prendre la relève de la manière souhaitée par l'AMA.

M. REEDIE répond aux commentaires dans l'ordre inverse de leur formulation. Le comité finances et administration n'a pas encore arrêté la partie dépenses du budget de manière définitive. Le point de vue de M. Besseberg est parfaitement raisonnable et il revient aux membres de décider comment l'AMA organisera ses dépenses en novembre prochain.

La question que l'AMA doit traiter pour le moment est celle qui lui vient de l'ensemble des gouvernements. Ceux-ci demandent, en effet, à être informés suffisamment à l'avance du niveau de contribution qui sera le leur. Il les comprend étant donné que leur fonction est de décider où sont affectés les ressources. Toutefois, au cours de quatre dernières années, l'AMA a énormément évolué avec la prise en charge à chaque fois d'un plus grand nombre de tâche à réaliser. En vertu du Code, elle est légalement tenue de faire progresser le combat contre le dopage. Il estime donc raisonnable de déclarer que l'AMA soutiendra cette lutte, grâce à la très modeste augmentation qui vient d'être suggérée. Cette hausse étalée sur 198 pays serait de USD 735 000. C'est le coût actuel demandé au CIO et auquel celui-ci se soumettra. L'AMA ne reçoit pas tout puisque certains gouvernements éprouvent des difficultés à payer. Par ailleurs, les augmentations de personnel s'expliquent exclusivement par les différences des taux de change. Il estime qu'il est raisonnable de la part du comité finances et administration de déclarer que l'agence a rempli l'obligation qui lui était faite de prévenir les gouvernements à l'avance comme ceux-ci lui avait demandé. Et, tout en reconnaissant les difficultés financières des gouvernements, il estime qu'une augmentation de 7,2% est justifiée au demeurant. Il lui semble que la proposition devait être présentée à cette réunion pour obtenir une réaction des participants.

M. NIGGLI déclare qu'en 2001 un montant à ne pas dépasser avait été étudié avec tous les gouvernements présents. A l'époque, le chiffre plafond avait été fixé à USD 23,2 millions pour 2005. La demande de l'AMA est de USD 21,7 millions, il semble donc que ce montant ne dépasse pas la limite décidée.

LE PRÉSIDENT note qu'il est important que le Conseil de fondation comprenne que le budget reflète les demandes financières ou les coûts de ce qu'on attend que l'AMA réalise. Il ne s'agit pas de fixer un chiffre et ensuite de se demander comment on va dépenser la somme allouée. Il ne peut imaginer une seconde qu'une des personnes présentes puisse penser que l'action de lutte contre le dopage de l'AMA soit suffisante. Il

s'attend que le Conseil de fondation et le Comité exécutif se présentent avec dix, douze ou quinze idées sur ce que l'AMA pourrait et devrait encore entreprendre pour remporter des points contre le dopage dans le sport. Si ce n'est pas ce qui se passe au sein de l'AMA, alors il estime que les membres devront retourner vers les partenaires dont ils relèvent pour leur demander quel devrait être, à leur avis, leur action de représentants. L'AMA ne s'exonérera pas du succès de sa mission. Elle a un certain nombre de choses à réaliser et si elle les réalise cela ne sera pas sans coûter de l'argent. Le Conseil de fondation doit réfléchir à ce que l'AMA doit effectuer et non pas chercher des moyens d'éviter de faire ce qui doit être fait. Les membres du Conseil de fondation devraient défendre les objectifs qui devraient être ceux de l'AMA. Il est également faux de penser que parce que l'AMA existe et dispose d'un peu d'argent, la lutte contre le dopage est parvenue à son terme. Elle ne fait que commencer. C'est un problème considérable dans le sport et si l'AMA veut gagner le combat, elle doit alors réaliser un certain nombre d'actions, ce qui coûte de l'argent. Il ne fait aucun doute à son avis que l'AMA peut justifier chaque centime et elle pourra probablement le justifier plutôt deux fois qu'une mais cela ne sera probablement pas du domaine du possible. Les membres doivent se demander comment ils pourraient apparaître plus fermes dans leur mandat, en trouvant comment être encore plus efficace. Les membres ont-ils besoin d'autre chose. La réunion concernant le budget aura lieu en novembre mais le préavis est présenté ici pour tous les partenaires. Il leur faut retourner auprès de leur communauté d'appartenance respective et défendre ce projet.

M. REEDIE déclare que le détail des dépenses du budget sera préparé pour permettre la tenue du débat dont M. Besseberg a parlé. Il est tout à fait satisfait des indications et est convaincu que ses amis des autorités publiques, infiniment plus compétents que lui, trouveront un moyen de satisfaire la modeste augmentation suggérée.

#### DÉCISION

La décision finale concernant le projet de budget 2005 sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation.

### **5.6 Comité finances et administration**

M. NIGGLI signale que ce document (annexe) est soumis pour information. Un membre du comité finances et administration a démissionné de son poste à la suite du changement de gouvernement espagnol. Deux candidatures ont été présentées : l'une de France et l'autre des Pays-Bas. La candidature française a été soutenue par le Danemark et lors des discussions au Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, conformément aux statuts de l'AMA, il a été décidé par le président du Conseil de fondation et le président du comité des finances, en accord avec le directeur général, de nommer le Français Valéry Genniges membre du comité finances et administration.

#### DÉCISION

Le rapport du comité finances et administration est approuvé.

## **6. Juridique**

### **6.1 Groupe de travail sur les sanctions**

M. NIGGLI se réfère au compte rendu d'activité du groupe de travail sur les sanctions détaillé dans le rapport du Conseil de fondation figurant dans le dossier des membres (annexe). Le groupe a collecté auprès des partenaires constitutifs, plus de 70 cas de sanctions qui s'étaient écartées de la règle applicable à l'époque. Une vidéoconférence a été organisée le 15 juin au cours de laquelle les participants se sont efforcés de ranger les différents cas en catégories. Le groupe a produit un rapport qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil de fondation.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité du groupe de travail sur les sanctions est approuvé.

### **6.2 Procédure pour l'élection du président de l'AMA**

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter au document se trouvant dans leur dossier (annexe). Il s'agit de décider la nouvelle procédure de nomination du Président du Conseil de fondation. Il n'a pas de commentaires particuliers à formuler à propos de ce document il demande si les membres ont des questions ou des commentaires ?

M. BLAIS annonce que les gouvernements ont discuté la question de manière informelle. Il s'agit d'une période critique pour l'AMA avec la tenue prochaine des Jeux olympiques. Parlant au nom du Canada (même s'il sait que ce point de vue est partagé par l'assistance) la conduite du Président inspire une grande confiance et la manière dont l'AMA a progressé. Certains des membres estiment qu'au lieu de fixer une procédure, le Président devrait être reconduit immédiatement. Il a conscience que le leadership du Président est source de consensus et de satisfaction.

Concernant le principe de l'AMA, il était entendu dès l'origine, et cela n'a pas changé, qu'il s'agissait d'un partenariat entre les autorités publiques et les gouvernements d'une part et le mouvement sportif d'autre part. La présidence de l'AMA avait été pensée originellement de manière alternée. Il était également important d'assurer une planification de la succession et d'autres termes que quelqu'un soit prêt à chausser ce qui a été décrit comme les immenses chaussures de la présidence. Par ailleurs, les gouvernements ne sont pas parvenus à nommer le vice-président qui représente le côté des autorités publiques. De nombreux ministres ont reconnu ouvertement qu'il était assez difficile pour un ministre en exercice d'assumer une responsabilité supplémentaire. Nombre des membres du côté des autorités publiques se demandent s'ils ne devraient pas plutôt envisager non pas tant un ministre mais une autre personne porteuse de légitimité avec le profil adéquat. Dans cette optique, un comité ad hoc pourrait être institué, reflétant les cinq régions, pour étudier les amendements techniques nécessaires susceptibles de leur permettre d'avoir un vice-président à plus long terme, permanent et en mesure alors d'assumer cette alternance et de partager la direction. Par ailleurs ce comité pourrait également identifier des candidats potentiels. Dès lors, si cela peut s'envisager, il estime qu'on pourrait prolonger le mandat de l'actuel président immédiatement et créer ce comité ad hoc pour identifier et avancer le nom d'un vice-président susceptible, dans un avenir proche ou plus tard, de prendre la présidence; ce qui permettrait ainsi de refléter au mieux l'équilibre entre le mouvement sportif et les autorités publiques.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires ou des questions

M. BURNS remercie M. Blais d'avoir résumé les discussions des gouvernements. Son pays a reconnu qu'il était favorable à ce que le président actuel soit en place pour les Jeux olympiques à Athènes ce qui représentera un manifeste significatif. Il estime également qu'il serait satisfaisant de se prononcer sur la création d'un comité ad hoc auquel il sera demandé de présenter à la prochaine réunion du Conseil de fondation ce qu'il est en du poste de vice-président, ce qui est également très important. Il est temps, en effet, de donner forme à cette fonction.

LE DR SCHAMASCH déclare que le Mouvement olympique ne lui a pas donné mandat pour prendre une décision sur la question en cours. Les décisions qui sont prises au CIO le sont toujours sur une base collégiale et comme il n'a pas pu prendre contact avec la direction du CIO, il s'abstiendra de prendre position.

LE PRÉSIDENT déclare que peu importe pour lui qu'une décision soit prise ici et maintenant. Si en novembre, les membres souhaitent renouveler son mandat, il en sera totalement satisfait. Il reste néanmoins nécessaire de se mettre d'accord sur une procédure pour ce qui concerne la question de la nomination du président. Il approuve

l'idée selon laquelle les autorités publiques doivent désigner une personne convenable pour accéder à la vice-présidence et apprenne le métier avant que le Conseil de fondation n'élise cette personne pour succéder au président en fonction. Si les membres ne se sentent pas prêts à se décider peu importe et s'ils sont prêts tant mieux. Il reste un peu décevant néanmoins que pour un tel point de l'ordre du jour certains partenaires n'aient transmis aucune instruction à leur représentant, lequel n'a aucune idée de ce qu'il doit faire, mais il ne s'agit que d'un commentaire général. Il a l'impression que la plupart des participants préféreraient attendre. Si tel est le cas, il leur faudra d'abord décider si la procédure est acceptable et, ensuite, élaborer le mécanisme pour désigner quelqu'un dans les rangs des autorités publiques et, le cas échéant, envisager les modifications à porter à la constitution pour mettre en place le processus.

M. RICCI BITTI défend la position du Dr Schamasch, car il lui semble qu'on mélange trop de choses. Il estime que l'AMA doit réfléchir aux changements à porter à sa constitution et discuter la question à la prochaine réunion du Conseil de fondation. Il estime que la seule décision à prendre est de savoir si oui ou non on soutient la procédure. Pour sa part, il souhaite apporter son soutien à la procédure.

M. BLAIS insiste pour dire qu'il n'est pas dans son intention de forcer les membres à décider avant qu'ils soient prêts. Il consultait le paragraphe 6 du point 6.2 proposé qui suggère que le président est élu pour un mandat de trois ans. Il propose d'ajouter « trois ans au plus », ou de supprimer le paragraphe complètement. Il comprend que les statuts actuels précisent le mandat et qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce point ici. Pourquoi la résolution devrait-elle inclure cette précision ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que la question a été inscrite à l'ordre du jour à la demande du Conseil de fondation lors de la réunion de novembre 2003. Les membres du Conseil de fondation sont nommés pour un mandat de trois ans et il n'y a pas d'article dans la constitution qui indique un mandat précis, c'est donc relatif à la nomination du Conseil de fondation.

M. REEDIE déclare que les représentants du Mouvement olympique ont une sorte de mandat qui est d'approuver cette procédure. Le soutien très ferme qui a été prodigué par les représentants des gouvernements la veille envers le Président sera enregistré et annoncé très clairement au Mouvement olympique, ce à quoi, lui semble-t-il, ce dernier saura répondre. Il estime qu'il est nécessaire de réaliser ce qui est demandé du point de vue constitutionnel, mais toutes les fermes expressions de soutien seront enregistrées avec précision. Il est convaincu que de se rendre à Athènes avec le Président à sa tête est particulièrement appréciable pour l'AMA.

LE PRÉSIDENT signale que cette proposition sur le fonctionnement de la procédure doit être approuvée. Tous ceux qui y sont favorables sont priés de lever la main.

M. BLAIS est contre car il estime que la section concernant le mandat devrait être omise et laissée aux statuts de l'AMA. Certes, il estime que la position des autorités gouvernementales est de soutenir le leadership du Président mais il a bien été précisé que c'était jusqu'aux Jeux olympiques à Turin. La formulation actuelle donne l'idée que le mandat pourrait se poursuivre bien après ceux-ci.

LE PRÉSIDENT reconnaît que le mandat se poursuivra un an après les Jeux olympiques de Turin.

MR MIKKELSEN signale qu'il s'est entretenu avec plusieurs de ses collègues concernant la décision prise. Il s'agit d'une importante décision de principe. Il estime que l'AMA a pris une mauvaise et hâtive décision. Il n'est pas question d'être pour ou contre le Président. Lui-même et ses collègues ont le plus grand respect pour l'action de ce dernier, néanmoins l'organisation de l'Agence est originale en ce sens qu'elle s'articule dans un partenariat entre les gouvernements et le mouvement sportif. Dès le départ, il avait été entendu qu'il y aurait alternance à la présidence. La veille, les gouvernements ont déclaré qu'ils aimeraient disposer d'une procédure, pour définir, tout d'abord, les structures adéquates et ensuite trouver le bon candidat pour succéder au Président. Il a

été entendu que la succession de l'actuel président s'ouvrirait en 2006. Les gouvernements ont besoin de plus de temps pour trouver un candidat et ne souhaitent pas remplacer le Président dans les deux années qui viennent, d'autant qu'il fait un excellent travail, car ce serait envoyer un mauvais signal que d'annoncer l'élection d'un président en novembre 2004 pour un mandat s'achevant en 2007. Ce n'est pas ce qu'il faut laisser entendre aux gouvernements, lesquels sont parfaitement au courant de la structure originale de partenariat.

MME BASSER soutient la déclaration de M. Mikkelsen. Elle estime qu'il est important, et il aurait été préférable que les discussions aient reflété les sentiments exprimés la veille. Elle espérait qu'elles seraient reflétées de la même manière que la décision précédente. Il est nécessaire de souligner que l'AMA résulte d'un partenariat entre les gouvernements et le mouvement sportif et il est important que l'Agence soit perçue comme formée par ce partenariat. Il y aura un groupe de travail des gouvernements pour faciliter les options en vue d'un vice-président. Le principe de parité et la possibilité de présider l'organisation devront apparaître dans la décision prise.

S'exprimant au nom de la partie des sports, M. RICCI BITTI approuve, mais l'élection de novembre ne devrait pas être mélangée au changement de constitution, simplement parce que jusqu'en 2006 un ou deux partenaires ne sont pas complètement engagés pour une raison ou une autre. L'AMA a besoin d'un chef solide durant cette période de transition. Il comprend que l'un des partenaires a le droit d'attendre que sa position soit respectée, mais il s'agit là de deux problèmes complètement différents. Il y a l'élection en novembre d'une part et l'éventuel changement de constitution d'autre part.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il y a eu un vote sur un document que les membres ont reçu il y a quelques semaines. Il a compté trois voix contre et une abstention et le reste des voix est favorable. Est-ce qu'il se trompe ?

M. MIKKELSEN répond au Président qu'il n'a pas fait d'erreur.

#### DÉCISION

La décision concernant la procédure d'élection du président de l'AMA est approuvée par trois voix contre et une abstention.

### **7. Plan stratégique**

#### **7.1 Plan stratégique – Elaboration et actualisation**

M. WADE déclare qu'il souhaite fournir une rapide vue d'ensemble de l'état du plan stratégique et plus précisément des indicateurs de performance. L'administration de l'AMA a reçu la responsabilité de mettre au point ces indicateurs. Il ne souhaite pas les passer en revue dans le détail, mais il va en examiner la structure générale. Il demande aux membres de se reporter au document : Plan stratégique – élaboration et actualisation (annexe). Les membres peuvent également consulter le document de référence (annexe) qui a été préparé sur les indicateurs de performance, ainsi que le plan stratégique lui-même (annexe), qui reprend ces indicateurs tels qu'ils sont définis. Dans une certaine mesure, il abordera également les plans de fonctionnement que l'AMA a mis en place et dont le budget 2005 présenté auparavant s'est fait le reflet.

En tant que nouvelle organisation, l'AMA a dès le départ élaboré un plan stratégique très détaillé, ce qui a revêtu une certaine importance pour un plusieurs raisons dont tout le monde est ici se souvient. Ce plan a également permis à l'AMA de répondre aux demandes d'urgence et aux occasions qui se présentaient.

L'un des principaux points sur lequel l'AMA s'est concentrée a été l'élaboration du Code mondial antidopage. Le plan original a été accepté en 2001 au Cap et plus récemment en novembre 2003 à Montréal. Cette révision a reflété les principales responsabilités qui sont celles de l'Agence en vertu du Code mondial antidopage et du

programme mondial antidopage. La vision est celle d'un monde qui favorise le sport exempt de dopage, avec mission de promouvoir, de coordonner et de surveiller, au niveau international, la lutte contre le dopage sous toutes ses formes. Il s'agit d'un mandat particulièrement important, parce que la promotion souligne le rôle de leader que l'AMA doit endosser pour faire progresser la situation, la coordination traite de la nécessité pour tous de collaborer en partenariat, afin de parvenir à des résultats, la surveillance est une responsabilité qui émerge du nouveau Code mondial antidopage et la lutte contre le dopage sous toute ses formes reflète une vision intégrale qui va du contrôle du sportif à son éducation, en passant par la recherche et tous les éléments pris en compte dans le plan stratégique lui-même. Pour ce qui est de la structure du plan stratégique, il se compose d'un avant-propos (qui a été modifié pour donner une meilleure idée du contexte du plan stratégique et qui peut être actualisé si nécessaire pour le garder à jour); d'une vision, d'une mission; des valeurs essentielles (pour ce qui est de la façon dont l'AMA fonctionne en tant qu'organisation); et des principaux objectifs (qui comprennent la déclaration d'intention, les objectifs, les stratégies et les indicateurs de performance). Pour donner un contexte aux indicateurs de performance, les nouvelles responsabilités de l'AMA qui découlent du nouveau Code mondial et du programme antidopage mondial se rapportent essentiellement à tout cela. L'Agence a donc une tâche importante à réaliser dans un nouvel environnement et il lui faut du temps pour mettre en place le Code mondial antidopage et le faire fonctionner. Pour ce qui est des indicateurs de performance, ils doivent rester simples, facilement compréhensibles par tous (y compris le monde extérieur) et réalisables. Il y a deux sortes d'indicateurs de performance : stratégiques et opérationnels. Leur caractéristique est qu'ils doivent tous être contrôlables. Les indicateurs de performance stratégiques sont plus larges et plus généraux. Ils représentent des éléments que l'AMA peut contrôler, et c'est ce qu'elle fait. Ils sont identifiés par objectifs.

Les indicateurs de performance opérationnels seront définis dans les plans annuels. Il présentera à la réunion de septembre du Comité exécutif, les indicateurs de performance pour 2004. Ils sont d'une nature plus opérationnelle, avec les indicateurs de performance opérationnels pour 2005. En novembre, il examinera et résumera le succès par rapport aux indicateurs de performance de 2004, tout en se référant également aux plans de 2005. Tous les indicateurs de performance seront revus régulièrement pour s'assurer qu'ils sont respectés, pertinents et actuels. Ceci s'appliquera également à l'énoncé du plan stratégique lui-même. Il reviendra devant les membres avec des recommandations pour une amélioration de l'énoncé au fur et à mesure de l'évolution de l'approche définie. A la réunion du Comité exécutif en septembre et à la réunion du Conseil de fondation en novembre, étant donné que les plans de fonctionnement et stratégique doivent collaborer étroitement, si on constate un décalage entre les indicateurs de performance opérationnels et stratégiques, il s'assurera que les ajustements appropriés et les modifications sont bien réalisés. Il s'agit d'un résumé rapide de la situation actuelle sur ce point.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions. Le plan stratégique est à la base de tout ce qu'effectue l'AMA. C'est le fondement de son programme d'activités et il fournit les blocs de la construction de base de son budget. C'est pourquoi il est essentiel que les membres soient familiers et à l'aise avec les éléments du plan stratégique, la manière dont il a été mis en forme et comment il a été mesuré.

LE DR SCHAMASCH se réfère aux valeurs essentielles. Peut-être la transparence pourrait-elle être ajoutée, car elle a bien été l'un des éléments de l'action de l'AMA dès sa création.

M. WADE répond qu'on pourrait certainement l'envisager, car la transparence est assurément une valeur essentielle. Il prend note du commentaire du Dr Schamasch.

## DÉCISION

L'actualisation du plan stratégique est approuvée.

### **8. Code mondial antidopage**

LE PRÉSIDENT déclare que pour le Mouvement olympique au moins, l'année 2004 est bien celle du Code. Les autorités publiques appliqueront le Code à temps pour les Jeux olympiques de 2006 à Turin et il espère que la ratification du traité interviendra à ce moment là, mais il reviendra aux autorités publiques d'en faire la démonstration.

#### **8.1 Compte rendu d'activité**

#### **8.2 Respect du Code**

#### **8.3 Etat des signataires**

M. ANDERSEN souhaite rendre compte de l'activité qui va en augmentant plus on approche du 13 août, date limite d'acceptation et de mise en vigueur du Code. Les partenaires ont grandement apporté leur contribution. Le programme mondial antidopage se compose de trois niveaux : le Code mondial antidopage, les standards obligatoires et les modèles de bonnes pratiques. Les standards sont entrés en vigueur depuis un petit moment maintenant et ils ont déjà subi quelques modifications. Le Dr Rabin va s'exprimer sur l'application d'une méthode de révision et de modification de ces standards. Il s'arrêtera sur ce point pour soumettre ces protocoles à la discussion, avant de les rendre applicables le moment venu.

Le niveau 3 des modèles de bonnes pratiques est sensé venir en aide aux partenaires constitutifs concernés. Ils se composent de directives et de règles susceptibles d'être utilisées pour mettre en place les règles pertinentes. Pour les FI, les règles ont été élaborées pour les FI, celles des ONAD et des CNO sont sur le point d'être prêtes. Des règles modèles ont été définies pour la gestion des résultats. Là où les sportifs sont directement concernés dans le processus, des procédures ont été élaborées et on note divers formulaires et instructions dont la liste figure sur le site web. Il est prévu de proposer d'autres modèles de bonnes pratiques aux partenaires. Les directives à suivre comprennent le contrôle du taux d'alcoolémie par l'haleine, la planification de la répartition des contrôles, la formation des agents de contrôle du dopage (ACD) et la manière de mettre en place un groupe de sportifs soumis aux contrôles. Les règles modèles sont sensées être des outils pratiques à l'intention des signataires et des partenaires. Pour ce qui est des difficultés, l'acceptation du Code mondial antidopage a fait l'objet d'un processus très approfondi. Il estime que le gros de la tâche reste à faire. Il est nécessaire de poursuivre la mise en place, ce qui demande des ressources considérables.

La question des informations sur la localisation des sportifs demeure un casse-tête, notamment parce que l'AMA ne dispose pas, pour l'instant, de moyens électroniques pour traiter la question. L'AMA reçoit des informations sous format papier sur la localisation des sportifs. Le Dr Garnier va rendre compte de la question des AUT. Le domaine du résultat des contrôles est immense à traiter.

Pour ce qui est de l'acceptation du Code, l'AMA a été en contact régulier avec tous les signataires afin d'obtenir leur acceptation. L'IPC a pris en charge la liaison avec les comités nationaux paralympiques et il lui est très reconnaissant à cet égard. La mise en œuvre est un processus en cours qui prendra du temps avant d'être terminé. La législation nationale en relation avec la Convention de l'UNESCO est également un élément qui complique la phase de mise en œuvre pour nombre d'agences. En terme de statistiques, 200 CNO sur 202 ont signé le Code. Il en manque un en Afrique et un en Europe. En termes de Comités nationaux paralympiques, 144 ont signé sur 160. Certains manquent encore à l'appel dans diverses parties du monde et l'IPC s'efforce hardiment

d'obtenir leur formulaire d'acceptation avant la date limite fixée aux Jeux paralympiques en septembre cette année. En terme d'Agences nationales antidopage, il a demandé aux gouvernements du monde entier leur réaction sur la question. Il a obtenu 59 réponses, indiquant par la même l'existence d'une ONAD dans le pays. Sur ces 59, 29 ont accepté le Code, mais il y a des complications en terme d'acceptation et d'application du Code, du fait des législations nationales dans certains pays. Le point suivant concerne la surveillance de l'observance du Code à laquelle on n'a pas trop réfléchi jusqu'à présent. Il s'est concentré sur l'acceptation du Code et sa mise en vigueur. Il sait que lorsque le Code a été mis en vigueur, s'ouvre alors une nouvelle période au cours de laquelle le respect du Code devra être surveillé et il s'agit d'une entreprise immense.

M. Dielen va donner aux membres l'état d'acceptation et de mise en vigueur au sein des FI.

M. DIELEN déclare qu'en terme d'acceptation du Code par les FI, l'AMA est parvenu jusqu'à présent à 95% de toutes les Fédérations reconnues, olympiques et non-olympiques. Seule une FI manque parmi les sports d'été, il s'agit de l'UCI qui a prévu d'accepter le Code le 23 juillet. L'ensemble des sept sports d'hiver a accepté le Code. Pour ce qui est des organisations sportives reconnues par le CIO, l'IGF a annoncé qu'elle avait prévu d'accepter le Code en octobre 2004, bien que beaucoup ait été réalisé en terme d'élaboration des nouvelles règles. La FIA a annoncé qu'elle ne pouvait accepter la disposition sur le TAS mais que pour le reste, elle mettrait le code en vigueur. Pour les membres de l'AGFIS non reconnus par le CIO, 13 sur 20 ont accepté le Code et dix sur dix des FI demandant la reconnaissance du CIO l'ont accepté. Le CIO a informé l'AMA que deux de ces FI allait être reconnues de manière provisoire.

Pour ce qui est de l'application du Code en terme de règles, un processus de révision a été mené par l'AMA qui a demandé aux FI de lui envoyer leurs règles avant la mi-mai. Ces règles ont été reçues et on a étudié l'intégration de l'énoncé des articles obligatoires du Code et la mise en œuvre de ses principes. Un projet de rapport a été envoyé aux FI pour commentaires et un rapport intermédiaire a été soumis au Comité exécutif de l'AMA le 20 juin. Il souhaite faire part des conclusions de ce rapport aux membres.

Certaines FI ont appliqué le Code intégralement, d'autres ont demandé des clarifications supplémentaires et certaines n'ont toujours pas envoyé leurs règles. Sur les FI olympiques d'été, 18 ont mis en œuvre tout les énoncés des articles obligatoires et principes du Code. Sur les FI olympiques d'hiver, quatre ont fait de même, quant aux FI reconnues elles sont 14. Certaines des règles sont toujours à l'état de projet, puisque les comités exécutifs concernés doivent encore les approuver. Pour ce qui est des autres fédérations à avoir soumis leurs règles, certaines des FI olympiques d'été ont appliqué le Code sous réserve de certaines clarifications (IAAF, IHF, ISSF, ITF, FIVB et FIG). En termes de FI olympiques d'hiver, la FIBT a également des questions en suspens. En termes de points qui demandent à être clarifiés, ils sont en général relatifs aux AUT, aux sanctions concernant l'administration et les informations sur la localisation, aux groupes internationaux de sportifs soumis au contrôle et à certaines définitions contenues dans le Code. L'AMA n'a pas reçu les règles de l'ITU (dont un projet est attendu dans la semaine qui vient); La FIFA (les règles médicales ont été reçues, mais les règles disciplinaires demeurent toujours en discussion. L'UCI (qui va décider de ses règles à la mi-juillet). L'ISU qui a accepté le Code et l'IHF qui a indiqué que ses règles étaient basées sur les règles modèles et seront reçues par l'AMA dans la semaine qui vient). Sept FI reconnues doivent encore envoyer leurs règles à l'AMA. En termes d'importantes organisations de Jeux, le CIO a mis au point les règles pour les Jeux olympiques à Athènes, lesquelles s'appliquent également pour les Jeux paralympiques. L'Association des Jeux mondiaux a adopté un ensemble de règles pour les Jeux mondiaux qui auront lieu l'an prochain, sous réserve de certaines modifications après les Jeux olympiques. La Fédération des Jeux du Commonwealth et le Conseil international des sports militaires ont également accepté le Code et l'ont mis en œuvre.

M. CRAVEN se félicite de la référence à l'IPC. L'IPC doit investir et œuvrer avec l'AMA pour obtenir le résultat qui s'impose. L'IPC seule ne peut pas ne pas se le permettre. Ces

connexions de l'IPC avec l'AMA laissent paraître deux éléments significatifs. Le premier est qu'elles collaborent comme de vrais partenaires, ce qui est vrai pour les deux parties. Le deuxième est l'ouverture, qui est fondamentale. Lorsque l'IPC est accueilli de manière ouverte par l'AMA, il s'ouvre davantage à son tour. Il tient à remercier l'AMA, au nom de l'IPC de la tâche qu'elle réalise.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant le Code, l'activité, le respect et l'état des signataires.

MME CROOKS se demande s'il serait possible de commencer la formation des comités d'organisation des Jeux le plus tôt possible.

M. RICCI BITTI remercie les intervenants de leurs présentations complètes. Il s'inquiète de constater à quel point les ONAD sont en retard car elles sont très importantes. Il demande aux gouvernements de s'occuper de ce qui concerne les ONAD, qui est l'une des difficultés du Code.

LE PROFESSEUR DE ROSE se réfère à la question des ONAD. Il y aura une réunion avec l'ACNO à Athènes et une avec l'ODEPA à San Antonio au Texas cette année. Ce n'est pas seulement un problème pour les gouvernements, mais aussi pour les CNO. Il est essentiel que les CNO soient en accord avec leurs gouvernements respectifs.

M. ANDERSEN déclare que l'AMA est reconnaissante de la coopération de l'IPC et il souhaite la poursuite de ce partenariat.

Il précise à l'intention de Mme Crooks que les principales organisations de Jeux sont très différentes les unes des autres. Le CIO a son propre système. Et il y a sans doute des organisations moins développées que le CIO. L'AMA collabore étroitement avec elles et s'attache à créer un modèle de règles à leur intention, à partir de celles du CIO.

Quant à ce qu'a déclaré M. Ricci Bitti, c'est difficile. C'est pourquoi l'AMA a envoyé une lettre aux gouvernements pour leur demander des noms, car l'AMA n'a pas de vue d'ensemble claire ou de définition des ONAD.

Il indique au professeur de Rose qu'il faut que l'AMA collabore avec les gouvernements et les CNO. Lesquels sont, par définition, des ONAD, s'il n'y en a pas dans le pays concerné.

M. BESSEBERG reconnaît que les ONAD sont le maillon faible du système et il estime que l'AMA n'atteindra ses objectifs que si le côté des sports coopère avec les gouvernements comme leurs représentants coopèrent avec l'AMA. Le côté des sports doit faire avancer cette question avec l'Agence car c'est un facteur très important de la lutte contre le dopage dans le monde. Le travail doit être réalisé au niveau national.

LE DR SCHAMASCH rappelle que les règles antidopage du CIO ont été élaborées après une longue et très fructueuse collaboration avec l'AMA. Ces règles respectent le Code et il souhaite qu'elles deviennent un modèle pour les autres organisateurs principaux de compétitions.

LE PRÉSIDENT indique que les membres doivent bien comprendre et rappeler aux entités qu'ils représentent que le respect du Code ne s'arrête pas dès le moment où on l'adopte. Les règles mécaniques pour le rendre applicable doivent être instaurées. L'AMA fournira au CIO à compter du 30 juin la liste des partenaires qui respectent le Code et de ceux qui ne le respectent. Un délai sera accordé pour permettre à ces derniers de s'y plier. Certaines FI, CNO et ONAD et pays pourraient bien se retrouver sur la liste de ceux qui ne respectent pas. Si cela les préoccupe, ils doivent s'en enquérir auprès de MM. Dielen et Andersen plus tôt que plus tard.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le Code, le respect du Code et l'état des signataires est approuvé

## 8.4 Document sur les sanctions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il a présenté ce document à la réunion du Conseil de fondation en novembre dernier (annexe). Depuis lors, plusieurs fédérations et autres organismes ont demandé qu'il soit conféré un statut à ce document, qui pourrait devenir un « document conseil » ou recevoir un statut proche de celui des commentaires qui figurent dans les notes du Code lui-même. Le Comité exécutif a recommandé de revoir le document dans un langage plus simple pour ceux qui sont responsables de l'administration des règles des FI, des ONAD etc. L'administration de l'AMA présentera un document simplifié à la réunion du Comité exécutif de septembre pour la reconnaissance qui sera décidée.

### DÉCISION

Le document sur les sanctions présenté pour information sera de nouveau soumis en version simplifiée à la réunion du Comité exécutif en septembre 2004.

## 9. Compte rendu d'activité des départements et secteurs

### 9.1 Science

LE DR GARNIER indique qu'il va procéder à un compte rendu de la procédure applicable à la Liste 2005 des substances et méthodes interdites, ainsi que des Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques ou AUT. Le comité de la nouvelle liste s'est réuni à deux reprises cette année et les réunions ont mené à un projet de proposition qui a été diffusé à compter du 9 juin 2004. Le processus de consultation se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2004, avis et commentaires des experts peuvent être envoyés à l'AMA jusqu'au 1<sup>er</sup> août. C'est pourquoi il demande que cette information soit diffusée aux experts. En août, tous les commentaires seront collectés et analysés et il y aura une réunion du Comité de la Liste au début septembre pour mettre au point la Liste de 2005, à partir des commentaires reçus au cours de la période de consultation. Le comité santé, médical et recherche procèdera à un examen le 10 septembre 2004 avant sa soumission pour approbation au Comité exécutif lors de la réunion de celui-ci le 21 septembre. La liste sera ensuite publiée sur le site web et envoyée par courrier à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour ce qui est des AUT, le comité pour les AUT s'est réuni le 31 mars de cette année à Lausanne. Ce comité a approuvé la procédure de gestion des AUT de l'AMA ainsi que la procédure de fonctionnement pour la révision des cas soumis. Il a également accepté le principe d'un réseau international d'experts. Le Comité révisera l'adoption des nouveaux formulaires l'an prochain et a discuté la procédure de fonctionnement avec le CIO au cours des Jeux olympiques à Athènes. Pour ce qui est du réseau d'experts, des contacts ont été pris avec un certain nombre d'organisations, comme le CIO, le Conseil de l'Europe et l'Université de Lausanne. On a identifié 21 experts internationaux et tout expert supplémentaire est le bienvenu. En terme de processus de gestion des AUT, les formulaires sont reçus par télécopie, courrier ou électroniquement. Chaque AUT est éditée, imprimée et vérifiée du point de vue administratif. Les AUT sont reprises dans une base de données avec une séparation pour les formulaires abrégés et les formulaires standard. Elles sont classées dans un placard de sûreté. L'AMA examine toutes les AUT standard et il y a un examen médical pour la cohérence. Si quoi que ce soit apparaît incohérent, on prend contact avec la FI, l'ONAD ou le médecin traitant pour clarification ou informations complémentaires. Si les réponses données ne sont pas satisfaisantes à la suite de la réception de toutes les informations pertinentes, l'AUT est envoyée pour examen au comité pour les AUT, dont le président choisit les deux autres experts au sein du réseau. Ceci ne s'est pas encore produit jusqu'à présent.

Au 10 juin le nombre total d'AUT reçues étaient de 1 725, dont 1 685 d'entre elles sous forme d'AUT abrégée (AUTa), les 40 restantes étant des AUT standard. Concernant

l'origine des AUTa, 1 483 (soit 89%) provenaient de huit ONAD. Les 11% restant venaient des FI. Jusqu'à présent, 25 AUT ont été refusées parce que les données présentées étaient incomplètes, illisibles ou incohérentes. Sur les 1 685 AUTa, la majorité étaient des demandes relatives à de l'asthme, tandis que 25% des AUT présentaient d'autres pathologies. Sur les 40 AUT standard, la majorité des substances demandées était de la corticostéroïde (13) et des bêta-bloquants (10). Enfin, dans quatre cas (10%), davantage d'informations ont été demandées

La procédure pour les AUT a été instituée et se déroule conformément aux dispositions du Code mondial antidopage. Son efficacité opérationnelle s'améliorera avec la mise en place du projet ADAMS.

LE DR RABIN rend compte du programme de recherche 2004 et des activités concernant les laboratoires, se référant au rapport qui se trouve dans les dossiers (annexe). Concernant les projets de recherche 2004, 58 propositions de projets ont été soumises à l'AMA en mai et juin 2004, ce qui représente 70% de plus que les projets reçus en 2003. Des chercheurs provenant de 24 pays des cinq continents ont fait une demande et davantage de projets proviennent d'équipes de recherche différentes des équipes de laboratoires antidopage traditionnelles. Les projets ont été divisés par thèmes et il y a quatre thèmes cette année par rapport au cinq de l'an passé. Onze projets ont été soumis dans la catégorie *Composés et/ou méthodes d'amélioration du transfert d'oxygène*, plus connue sous le nom de dopage sanguin. Sept projets ont été soumis dans la catégorie *Composées et/ou méthodes d'amélioration de la croissance*, sept projets ont été soumis dans la catégorie *Technologies génique et cellulaire appliquées au dopage*, ce qui est une augmentation significative par comparaison avec l'année précédente et 32 projets ont été soumis dans la catégorie *Relevant des substances inscrites sur la Liste des substances interdites*. Tous les projets seront soumis à l'examen d'un groupe d'experts scientifiques indépendants. On a demandé à certains membres du comité santé, médical et recherche de mettre en place et de coordonner ces groupes d'experts indépendants. L'activité est en cours. Tous les projets seront ensuite soumis à un examen éthique local et ensuite à l'AMA à un examen éthique indépendant. Les propositions de recherche seront discutées et examinées par le comité santé, médical et recherche le 10 septembre 2004, avec, comme d'habitude, une recommandation pour la réunion du Comité exécutif le 21 septembre. La procédure est à présent bien établie et en dehors de l'augmentation du nombre de projets, elle se déroule de manière satisfaisante au sein du département.

Concernant les laboratoires accrédités par l'AMA, l'agence a la responsabilité de l'accréditation et de la ré-accréditation de ces laboratoires et il souhaite exprimer toute sa gratitude au CIO et en particulier au Dr Schamasch et son équipe de leur excellente coopération. Depuis le début de l'année, sur la demande de l'ISL, l'AMA a déjà procédé à trois contrôles de compétence professionnelle pour 2004, et un autre est prévu avant la fin de l'année. C'est très exigeant pour le département science, du fait de toute l'organisation logistique que cela suppose, ainsi que de la qualité et de la somme d'informations que l'AMA doit fournir aux laboratoires. En fait, l'Agence examine toute les informations provenant des laboratoires d'un point de vue administratif et technique avant de formuler des commentaires généraux et adaptés à tous les laboratoires, ce qu'ils semblent particulièrement apprécier.

L'HFL est devenu le 32<sup>e</sup> laboratoire accrédité du monde. Il lui semble que cela sera un excellent ajout au réseau des laboratoires antidopage. Il souhaite également mentionner que le laboratoire de Varsovie en est à sa phase finale d'accréditation et le dernier contrôle d'accréditation est prévu le 25 juillet, si tous les documents sont rendus à temps par le laboratoire. Environ 15 laboratoires ou pays ont exprimé un intérêt dans la procédure d'accréditation de l'AMA. Dans sa recherche constante d'amélioration de la qualité, de l'indépendance et de la transparence de cette procédure d'accréditation, l'AMA a lancé un partenariat avec la Coopération indépendante d'accréditation des laboratoires (ILAC). Deux jours auparavant, l'ILAC a tenu la réunion de son comité exécutif et publié une motion de soutien à ce travail de collaboration avec l'AMA. Dans l'idée que

l'évaluation des laboratoires accrédités pourrait être effectuée par des évaluateurs certifiés ISL, l'AMA a formé environ 15 de ces évaluateurs au standard international pour les laboratoires.

Concernant la documentation, les documents de l'ISL sont disponibles sur le site web en français et il souhaite remercier le Conseil de l'Europe et le professeur Ayotte de son aide à ce sujet. Les nouveaux documents techniques sur les *Rendus des résultats de la norandrostérone* et les *Directives de rendus et d'évaluation de la testostérone, épitestostérone, rapport T/E et autres stéroïdes endogènes* ont été approuvés la veille par le Comité exécutif. L'addendum au standard international pour les laboratoires pour la prise en charge des échantillons sanguins a également été approuvé. Enfin, les documents techniques sur le compte rendu et l'incertitude de mesure sont en cours d'élaboration.

M. AJÁN se réfère à la question des AUT. Sa FI lutte fermement contre le dopage depuis trente ans et est parvenu à un contrôle régulier dans le monde entier. Il y a eu des contrôles dans 171 pays cette année en vue des compétitions de qualification aux Jeux olympiques. D'après l'expérience de sa FI, l'AMA a énormément agi et il la soutient absolument, mais les AUT arrivent un peu tard. Nombre de CNO et de gouvernement ignorent tout des AUT. Il craint que l'haltérophilie et également quelques autres sports n'effectuent pas toutes les procédures. Il demande à l'AMA de réfléchir à ce qu'elle fait car il s'agit là d'une question très importante. Il y a eu cinq compétitions continentales de qualification aux Jeux olympiques et seuls 25 des 171 pays participant étaient au courant des AUT. Il a peur que les autres sports rencontrent le même problème.

Le second point qu'il souhaite aborder, également lié au sujet précédent, se réfère aux laboratoires. Il remercie la CM du CIO et le Dr Schamasch de son aide et de son soutien pour ce qui est de la réponse aux questions. Sa fédération fait appel à 15 ou 16 laboratoires accrédités différents, mais ils ne disposent pas tous du même niveau d'équipement que les autres et les résultats d'analyse pourraient être différents. Il est quelque peu difficile de donner aux sportifs et aux FN des informations, notamment en ce qui concerne les niveaux de testostérone et d'épitestostérone. L'AMA ne pourrait-elle instituer de nouvelles règles ou un nouveau système ? Ceci pourrait amener tous les laboratoires au même niveau, ce qui devrait être le but de l'AMA.

Pour ce qui est du troisième point, il ne voudrait critiquer aucune des organisations ici présente, qu'elles soient gouvernementales ou non mais il a l'impression, après plusieurs décennies que les FI agissent contre le dopage dans le sport avec beaucoup plus d'énergie que les autres organisations. Son distingué collègue danois a fait une belle déclaration en référence au fait que l'Agence est basée sur le partenariat entre les sports et les gouvernements. Il ne souhaite pas revenir sur la question des élections mais il tient à rappeler que les FI agissent beaucoup plus que n'importe quelle organisation. Ainsi dans la période précédant Athènes, il est nécessaire de s'occuper de nombreux points pratiques. Les FI sont les lapins et les autres les chasseurs et il est facile de les critiquer, de même que le CIO durant les Jeux olympiques, mais tout le monde doit être mis sur le même niveau : que ce soit les organisations gouvernementales, les FI ou le CIO, car c'est ce qui fait un partenariat équilibré.

MM BASSER se réfère à la Liste et elle remercie ceux qui ont participé à la mise en forme du projet de Liste et pour l'avoir rendue disponible si rapidement, fournissant ainsi aux partenaires la possibilité de la consulter. Il s'agit d'un élément très important du programme mondial antidopage et il est hautement technique. Il serait très utile de comprendre et de souligner les raisonnements des modifications proposées. Est-ce que l'information scientifique et éthique pourrait être fournie dès que possible afin d'aider les partenaires à prendre des décisions en connaissance de cause ?

M. LARFAOUI déclare, en ce qui concerne les AUT, qu'il est possible que les sportifs aient besoin de médicaments à un moment donné mais il est nécessaire de rester vigilant dans ce domaine. Si, jusqu'à présent, le nombre d'AUT est de 1 700 demandes, combien y en aura-t-il à l'avenir ? Il y a eu une augmentation du nombre d'asthmatiques, ce qui

n'est pas sans être préoccupant et il n'y a aucun moyen de contrôle. Il estime qu'il y a lieu d'être rigoureux concernant les durées des AUT. Celles-ci ne devraient pas pouvoir durer quatre ans mais une période limitée devrait être fixée pour l'usage des drogues.

LE PROFESSEUR GERRARD souhaite renouveler les commentaires formulés par sa collègue australienne concernant le projet de Liste 2005. Il sait que le directeur général a reçu un document de discussion qui représente le point de vue d'au moins 13 agences antidopage. Il tenait à souligner deux points principaux du document et demander qu'ils soient insérés dans une déclaration une fois que le document aura été lu et distribué plus largement. Pour que l'AMA continue son excellent travail, il est nécessaire d'obtenir le soutien du groupe des partenaires constitutifs principaux, des sportifs et des médecins. Certaines commissions d'athlètes et certains médecins ont manifesté leur préoccupation concernant le projet de Liste 2005. Dans la mise en forme de la Liste des substances interdites, il est nécessaire que le processus d'inclusion de toute substance soit clair et transparent. En s'en tenant aux valeurs essentielles de transparence et de responsabilité, les drogues figurant sur la Liste devront y être sur la base d'une preuve scientifique et elles devraient refléter la priorité de l'AMA qui est d'attraper les tricheurs. L'Agence devra s'assurer que la Liste présente un raisonnement et qu'il est compris par les sportifs et fondé sur une base scientifique. La lettre ouverte est soumise pour considération, respectueuse des valeurs essentielles que défend l'AMA et avec à l'esprit la volonté de parvenir à un environnement sportif exempt de dopage et juste pour tous les sportifs.

LE PROFESSEUR DE ROSE apprécie le rapport détaillé. Il y a les statistiques du nombre de contrôles et les résultats obtenus par les laboratoires accrédités. Les dernières statistiques ont été produites en 2002 par le CIO. Il demande que l'AMA produise des statistiques à la fin 2004 car elles sont très importantes en terme de contrôle.

M. BLAIS remercie les Drs Garnier et Rabin de leur présentation. Il souhaite se reporter à la procédure de consultation pour la Liste de 2005. Les commentaires devront être envoyés avant le 1<sup>er</sup> août et le comité se réunira le 10 septembre pour discuter cette Liste. La réunion du Comité exécutif aura lieu le 21 septembre, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour la discussion. Il se demande s'il y aura des documents à analyser entre le 1<sup>er</sup> août et le 10 septembre. Est-ce qu'ils ne pourraient pas être rendus publics, afin que les membres puissent suivre les discussions et être prêts à prendre la décision ?

LE DR GARNIER remercie M. Aján de ses commentaires pertinents. Ce mécanisme est nouveau pour tous. L'éducation et l'information sur la procédure sont nécessaires. L'AMA continuera d'œuvrer dans cette perspective.

Concernant les commentaires du professeur Gerrard à propos de la Liste, toutes les propositions sont accompagnées d'une note explicative qui en précise les termes et si des informations supplémentaires sont nécessaires, il demande que les questions soient précisées. Et il s'efforcera ensuite d'y répondre.

En réponse à M. Larfaoui, sur la validité des AUT, l'AMA s'en préoccupe et des directives seront soumises prochainement. Il insiste pour dire que les AUT ne sont pas systématiquement pour des bêta-2 agonistes et qu'elles peuvent être refusées si elles ne présentent pas suffisamment d'éléments pour appuyer la demande.

Quant à la proposition formulée par M. Blais d'une information intermédiaire en août, il est difficile à l'heure actuelle de préciser si cela sera possible ou non. Les commentaires proposés seront compilés et résumés à l'attention du comité de la Liste, afin qu'il en tienne compte. Il n'y aura pas de discussion, mais les commentaires seront compilés et incorporés dans la nouvelle proposition.

LE DR RABIN se réfère au commentaire de M. Aján concernant les rapports de laboratoires. En ce qui concerne la manière dont les laboratoires analysent les prélèvements, l'Agence a institué des standards minimaux de performance. Le but des contrôles de compétence est de tester la performance des laboratoires et de l'améliorer.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés par les laboratoires avec les rendus de testostérone et d'épitéstostérone, le but du document technique et de revoir toute cette procédure et d'augmenter la rectitude concernant les conditions requises. Une information pertinente et exacte doit être transmise aux laboratoires. L'AMA s'efforce d'obtenir l'harmonisation de tous ces rapports reçus et il estime qu'une amélioration notable sera perceptible dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est des commentaires du professeur de Rose, les statistiques de laboratoire sont l'une des responsabilités de l'AMA. Le CIO était supposé les faire mais a dû y renoncer, et en 2003 l'AMA les produira, bien que cela n'ait pas été prévu à l'origine. Pour 2003 et pour le début de 2004, les rapports seront rendus le 1<sup>er</sup> août et transmis aux membres en septembre.

LE DR SCHAMASCH remercie le Dr Rabin de ses commentaires. Cela résultait uniquement du mauvais fonctionnement dû à la période de transition et le retard est en effet entièrement dû au CIO.

LE PRÉSIDENT signale que la vaste majorité de l'intérêt public se porte sur la Liste et cela ne se matérialise pas à partir de rien. C'est réalisé sur la base de ce qui existe depuis longtemps déjà et de ce qui est récemment découvert. Cela ne fait pas toujours l'unanimité mais il y a une raison à cela et la période de consultation est certainement suffisamment longue pour ceux qui ont la connaissance et l'expertise d'y contribuer. L'AMA continuera à s'efforcer de faire comprendre aux gens qu'il y a une possibilité d'AUT. Si un sportif est contrôlé positif sans avoir d'AUT, ce sportif sera écarté de la compétition.

### DÉCISION

Le rapport science est approuvé.

#### – 9.1.1 Suspension du laboratoire de Séoul

LE DR RABIN signale que le processus d'accréditation présente également des situations déplaisantes comme celle qui est intervenue cette année avec la suspension du laboratoire de Séoul. Lors de la réunion du comité conjoint CIO/AMA de réaccréditation, il a été démontré que le laboratoire de Séoul présentait des résultats insatisfaisants d'analyse des concentrations basses de stéroïdes. A l'époque, le problème a été correctement identifié et des mesures de correction ont été demandées au laboratoire. Le comité a décidé de faire repasser le laboratoire au statut de phase 1. Ceci signifie que le laboratoire ne traite plus que les contrôles nationaux présentant des échantillons négatifs, quant aux échantillons positifs, ils doivent tous être envoyés à un autre laboratoire. En mars 2003, une visite de site a été organisée par un membre du comité pour conseiller et corriger la situation. A la suite de la visite du site aucune amélioration sensible n'a été notée, toujours dans le même domaine de l'analyse des stéroïdes, c'est la raison pour laquelle, en décembre 2003, le comité de réaccréditation conjoint CIO/AMA s'est réuni et a décidé de maintenir le statut de phase 1 du laboratoire avec une période probatoire de 60 jours, afin de permettre au laboratoire de mettre en place les mesures correctives appropriées et d'effectuer un test de contrôle de compétence professionnelle supplémentaire dans l'analyse des stéroïdes. Ce test a été réalisé en avril 2004 et malheureusement sur les 10 échantillons fournis par le laboratoire trois sont revenus avec des résultats de nouveau insatisfaisants, dans le secteur de l'analyse des stéroïdes, avec un faux résultat positif potentiel. Le laboratoire a donc été suspendu pour six mois pour l'analyse des stéroïdes, sur la base de la proposition du comité IOC/AMA. Cette décision a été notifiée immédiatement à tous les partenaires 24 heures avant que la nouvelle soit diffusée publiquement. L'organisme d'accréditation nationale a été informé puisque cela était susceptible d'avoir un impact sur le statut d'accréditation ISO 17025 du laboratoire. A la suite de la décision, il s'est entretenu avec le directeur qui a pris la situation positivement, déclarant qu'il utiliserait cette période pour se procurer de nouveaux équipements pour le laboratoire et mettre en place les mesures de correction

qui s'imposent. Dans l'ensemble, le résultat de cette déplaisante situation a été satisfaisant.

MR YOUN regrette ce qui est arrivé au laboratoire de Séoul. Ce laboratoire est désormais associé à la section sportive du gouvernement coréen et au ministère coréen des Sciences et de la Technologie. En 2003-2004, son gouvernement s'est montré très actif dans la promotion des programmes antidopage et il continuera de faire de son mieux pour promouvoir la lutte contre le dopage dans le sport.

### DÉCISION

Le rapport sur la suspension du laboratoire de Séoul est approuvé.

## **9.2 Education**

LE PRÉSIDENT présente le nouveau président du comité éthique et éducation, M. Scott Burns, qui remplace Mme Andrea Barthwell.

M. BURNS apprécie l'amabilité des membres. Il ne sait pas exactement comment ça s'est passé auparavant pour la personne qui représentait les USA, mais depuis décembre qu'il occupe le poste, il a rendu visite au Président et au directeur général ainsi qu'aux membres du personnel et le Canada a été assez aimable pour le rencontrer à Ottawa lors de plusieurs autres réunions, au cours desquelles la question des paiements a été réglée. (50% USA, 25% Canada, et ils collaborent avec les autres pays des Amériques pour réunir les 25% restants). Il est ici pour déclarer aux membres qu'il était engagé et qu'il soutiendra les gouvernements, les sportifs et l'AMA et il apprécie tous ceux qui se sont montrés aimables avec lui. Il s'efforce de redonner de l'énergie au comité éthique et éducation et reste ouvert à toutes les suggestions. Il remercie les membres qui servent à ce comité et M. Wade qui a réalisé un excellent travail.

M. WADE demande aux membres de se reporter au rapport du département éducation (annexe) à la stratégie d'éducation à court terme 2004-2005 (annexe); le mandat du groupe d'examen des questions éthiques (annexe); un document sur les responsabilités des membres du groupe d'examen des questions d'éthique (annexe); une vue d'ensemble du questionnaire sur l'éducation (annexe); et une vue d'ensemble du programme de certification de partenariat (annexe).

En ce qui concerne le Code lui-même, alors que l'éducation n'est pas obligatoire, elle n'en est pas moins essentielle. Tout le monde doit collaborer. Ce qui est réalisé va dans le sens du Code mondial antidopage et l'un des secteurs principaux est d'influencer les comportements des participants mais également d'un point de vue éducatif, il souhaite faire en sorte que certains domaines essentiels deviennent très familiers aux sportifs du monde entier et à leur personnel d'encadrement : la Liste des interdictions, les conséquences pour la santé et les dangers du dopage, les procédures de contrôle et les droits et responsabilités des sportifs. Ceci ne peut intervenir sans la coopération d'un certain nombre des organisations, des signataires, des gouvernements, et personnel d'encadrement des sportifs, qui sont extrêmement importants. Le comité éthique et éducation s'est entendu pour tenir des réunions tous les trimestres, mais une seule réunira les membres en personne, toutes les autres se serviront de la vidéoconférence. Un groupe de travail d'experts très réputés est en cours d'installation, composé pour une part de membres du comité éthique et éducation, mais également de personnes concernées par la question de l'éducation au quotidien. Il a le plaisir et l'avantage de disposer d'un groupe de cinq experts de pointe dans le domaine de l'éthique, ce qui permettra de faire en sorte que lorsque les programmes et politiques seront révisés, les points de vue et perspectives éthiques seront intégrés dans la prise de décision. Un questionnaire sur l'éducation a été réalisé pour permettre l'évaluation et l'identification des besoins ainsi que la création d'une bibliothèque de ressources. Les principales conclusions sont que plus de 50% des personnes interrogées réalisent des activités éducatives. On note un manque de financement auquel il sera nécessaire de trouver une solution. Les principaux groupes ciblés correspondent très exactement à ceux précisés

dans le code. Les moyens les plus populaires sont les séminaires, les publications imprimées et électroniques. Il y a une demande d'informations sur la mise en vigueur du Code et également pour l'élaboration d'un matériel standardisé et pour une communication coordonnée.

Un certain nombre de choses sont réalisées pour les sportifs, comme le guide du sportif, les séries d'affiches, le livret de la Liste des interdictions et le dépliant sur les compléments nutritionnels. La diapositive montre aux membres à quoi ressemble cette série d'affiches. Parmi les autres activités on compte le Projet YEAH ! (Créer des habitudes antidopage chez les jeunes), lancé à l'intention des jeunes sportifs. Il est encourageant de noter que nombre d'organisations antidopage du monde entier ont repris ce projet avec enthousiasme et quelque 15-20 organisations y participent. L'idée est d'inciter les jeunes sportifs à visiter le site web pour obtenir des informations pertinentes sur l'AMA. L'un des avantages de la collaboration avec différents partenaires c'est qu'un lot de matériel sera traduit en plusieurs langues.

Un autre programme est celui de certification de partenariat. A ce propos, il recherche une meilleure expression que certification car ce terme implique la certification des activités au sein de l'organisation. Ce qu'il recherche exactement c'est ce qui donnerait une sorte de sceau d'approbation aux informations et matériels dans le domaine de l'éducation. La coordination à tous les niveaux est essentielle. Un projet pilote a démarré avec la FIBA et d'autres organisations s'engageront prochainement elles aussi. L'aspect boiteux de tout cela c'est qu'on a besoin de personnes expérimentées pour mettre au point ces programmes et matériels pédagogiques et l'AMA va devoir aider les organisations qui peut-être manquent de ressources.

#### – 9.2.1 Conclusions du symposium sur les compléments nutritionnels

M. WADE indique qu'un symposium sur les compléments nutritionnels a été organisé avec succès à la fin du mois de mai. A ce propos, il souhaite remercier les divers programmes canadiens de leur soutien précieux. C'était la première fois que tous les secteurs concernés se retrouvaient pour traiter la question des compléments. Quelques conclusions importantes ont été tirées à l'issue de cette rencontre. Tout d'abord qu'il est fondamental que les sportifs, entraîneurs et leur personnel d'encadrement soient informés des besoins réels et des risques encourus. Une définition commune des compléments est également primordiale et il est devenu indispensable de mettre en forme une base de donnée générale sur les compléments et de lancer la recherche sur leur usage, leur efficacité et la sécurité qu'ils représentent. L'industrie concernée de même que les gouvernements sont les deux difficultés. La tenue d'un symposium de suivi a été recommandée, car la prise de mesures immédiates à partir de ces recommandations était hautement recherchée.

Le partenariat avec le Conseil de l'Europe se poursuit et l'AMA est en train de mettre au point des directives pour un modèle éducatif, qui comprendra également des campagnes de base dans certains pays. Un groupe de travail a été institué à cette fin et les directives modèles seront proposées en octobre 2004.

Non seulement l'AMA a besoin d'un plan pédagogique clair et efficace pour les sportifs de haut niveau, mais par ailleurs elle souhaite réellement amener les jeunes sportifs à un système porteur d'un certain nombre de valeurs qui les conduira dans environnement sportif exempt de dopage.

MME CROOKS note que les sportifs ont été impressionnés lors de leur participation à certaines de ces initiatives. Et, pour l'ensemble du processus, elle se prononce en faveur du plus large appel aux athlètes comme modèles positifs. 2005 a été déclaré Année internationale du sport et de l'éducation physique et à cette occasion, les Nations unies et le CIO coopèrent bien entendu. Elle se demande si la question a été abordée dans la planification de 2005.

LE DR SCHAMASCH demande si le comité éthique et éducation a la capacité d'accélérer le processus de validation de la recherche. L'éducation figure au point 7 du

mandat de l'AMA. Une éthique sportive existe mais les interprétations en sont nombreuses. Le CIO laissera la diversité s'exprimer au comité éthique et éducation, afin que les membres du comité puissent incorporer les différences éthiques et culturelles.

M. AJÁN se réfère à l'organisation de la Solidarité olympique du CIO, qui dispose de centres nationaux dans le monde entier. L'AMA ne pourrait-elle prendre contact avec ces centres d'éducation et leur demander de mener des conférences sur le sport exempt de dopage ?

M. RICCI BITTI remercie pour la présentation claire sur les compléments. Il est indéniable que la diffusion généralisée de ces suppléments dans le sport pose un problème. Une réponse précise et une position ferme sur le sujet sont devenues nécessaires. Le fait qu'on ait remis en cause avec succès le principe fondamental de la responsabilité sans faute ne laisse pas d'être préoccupant. A son avis, aucun complément du tout ne devrait être consommé mais il n'est pas sûr qu'une telle position ait des chances de succès dans le sport à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que l'AMA doit agir, arrêter une position et proposer des réponses à cette question. Sinon, il s'inquiète de ce à quoi l'AMA s'expose en terme d'action en justice.

MME BARTAGI se réfère à l'Année du sport et de l'éducation physique. La Tunisie organisera une rencontre sur les sports et la santé au début de l'année et des activités antidopage seront à l'ordre du jour. Elle a invité l'AMA à assister à la réunion.

M. WADE indique, au sujet de l'Année du sport et de l'éducation physique, que la participation de l'AMA est acquise. L'AMA souhaiterait en effet être présente et agir en partenaire. Ce qui ne va pas à l'encontre des symposiums régionaux que l'AMA souhaite organiser par ailleurs.

Pour ce que le Dr Schamasch a déclaré, il peut compter sur la collaboration du comité éthique et éducation, le groupe d'examen des questions d'éthique en coopération avec le groupe science étudiera les propositions et donnera, du point de vue éthique son opinion au Dr Rabin et à ses collègues. Pour ce qui est des facteurs culturels, éthiques et géographiques, il sait qu'il faut que l'AMA mette au point du matériel éducatif pratique et utile et qu'elle organise des séminaires dès que possible pour les sportifs de haut niveau et des jeunes. Par exemple, la campagne d'éducation mondiale demandera des messages communs et une base informative de qualité.

A propos de la recommandation concernant la Solidarité olympique, il s'agit d'une excellente recommandation et il l'étudiera pour voir comment la Solidarité olympique peut être engagée. Ceci sera utile.

Quant aux compléments nutritionnels, il sait que l'AMA doit agir rapidement sur la question. La responsabilité des sportifs ne peut être modifiée, mais l'AMA souhaite étudier les moyens par lesquels elle pourrait améliorer la situation des sportifs et minimiser le risque qu'entraîne la prise de ces compléments. C'est pourquoi, elle doit agir rapidement.

LE PRÉSIDENT revient sur la question de la responsabilité sans faute. Le Code que tout le monde a adopté est fondé sur cette responsabilité sans faute. Si un sportif ne sait pas ce que contient les substances, alors il ne doit pas en prendre. Ce calcul n'est pas très compliqué et c'est la base à partir de laquelle l'AMA procèdera pour appliquer le Code. Si l'AMA doit aller devant le TAS elle le fera.

#### DÉCISION

Le rapport sur l'éducation est approuvé.

### **9.3 ADAMS – Système de gestion et d'administration antidopage**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'en novembre, l'administration a mis en branle le projet ADAMS mais, en janvier, celui-ci a quelque peu déraillé à cause de l'aspect commercial des négociations devenues insoutenables. Un avis indépendant a été recherché. L'administration a accepté l'avis et a fait appel aux services d'un responsable

de projet. M. Karam Birdi a été nommé responsable du projet ADAMS avec un contrat qui prendra fin à l'issue du projet.

M. BIRDI remercie le Président et l'administration de leur soutien. Le principal objet du projet ADAMS est de fournir un service centralisé (et il souhaite souligner la notion de service) fonctionnel pour aider l'AMA et ses partenaires à remplir leurs obligations en vertu du Code mondial antidopage.

Le système se présente selon trois aspects différents : le centre d'information, le regroupement des informations sur la localisation des sportifs et le système de contrôle du dopage. Les détails de ces trois pôles et de leurs conditions de fonctionnement ont été présentés à la réunion du Conseil de fondation de novembre dernier. Il ne revient donc pas dessus, mais il lui semblait nécessaire de mentionner que cela doit aider l'AMA à accomplir sa tâche. Le système de localisation facilitera la collecte et la tenue à jour des informations sur la situation des sportifs appartenant aux groupes internationaux et nationaux soumis aux contrôles et de vérifier l'exactitude des informations. Le système permettra par ailleurs de rendre toutes ces données accessibles.

En terme de résultat du rapport d'audit externe, le détail des coûts lors de la négociation des contrats s'est avéré insuffisant, parfois les prix n'étaient même pas précisés, ou le projet du fournisseur n'était pas suffisamment détaillé, en conséquence il a été impossible d'établir avec confiance le coût total du projet. Il a été recommandé de scinder le projet ADAMS en deux parties distinctes : la mise au point du système lui-même d'une part et le support d'autre part, avant de lancer un nouvel appel d'offres qui préciseraient les coûts et les plans du projet. Dans la mesure du possible, l'objectif est de profiter des conditions de fonctionnement déjà définies. Après l'audit d'ADAMS, on s'est efforcé de mettre au point une organisation du projet, de définir les rôles et les responsabilités. A côté de l'équipe de projet on trouvera un groupe de référence et autant de groupes spéciaux que nécessaires : lancement de l'appel d'offres pour l'élaboration; évaluation des propositions de systèmes; recommandations soumises à l'approbation du Comité exécutif; ainsi que négociation et attribution du contrat de mise en place du système. On procèdera de la même façon en août pour l'appel d'offres. Pour ce qui est des partenaires, leur contribution est extrêmement importante et quelque 32 organisations seront parties prenantes. Il a rendu visite à l'USADA le mois dernier et se félicite de l'accueil qui lui a été fait.

Concernant les étapes du projet, il espère obtenir l'approbation du fournisseur par le Comité exécutif le 9 juillet. Le 5 juillet deux fournisseurs auront tout probablement été sélectionnés. On demandera l'approbation du Comité exécutif le 29 octobre pour ce qui est du processus d'appel d'offres. Il y aura probablement un système pour le contrôle des utilisateurs le 4 janvier 2005 et la stratégie de mise en œuvre sera lancée le 1<sup>er</sup> mars 2005. Les facteurs essentiels de succès sont d'abord de trouver le fournisseur le plus apte, qui donnera à l'AMA le bon rapport qualité prix, ensuite la coopération des partenaires car c'est le système de tous, la stratégie de mise en œuvre pratique et enfin et non des moindres un programme éducatif et de formation adapté.

M WALKER remercie l'administration de l'AMA et le responsable du projet pour leurs rapports qui indiquent que de bon progrès sont en cours, à moindre coût. Il a noté cependant qu'il n'y avait aucune mention dans les documents de la nécessité essentielle d'assurer d'excellentes protections de données personnelles dans le système ADAMS. Comme il avait déjà soulevé cette question, il était inquiet qu'elle soit oubliée.

LE PRÉSIDENT a répondu que suites aux demandes précédentes de M WALKER, cette question de sécurité était, en effet, comprise dans le résumé du projet.

#### DÉCISION

Le rapport sur le projet ADAMS est approuvé.

## 9.4 Gouvernements

### 9.4.1 Projet de Convention de l'UNESCO

MME JENSEN remercie les membres de lui donner l'occasion de rendre compte des relations avec les gouvernements. M. Kevin Thompson, de l'UNESCO, est présent pour un compte rendu du projet de Convention et de son évolution.

Elle demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier (annexe) relatif aux signataires de la Déclaration de Copenhague. Le nombre total de signataires de la Déclaration de Copenhague jusqu'à présent s'élève à 122. Il y a eu une augmentation de six en Afrique, de dix aux Amériques, de sept en Europe, de onze en Asie et de quatre en Océanie. Elle remercie M. Mikkelsen de l'aide qu'il a apportée pour inciter les pays à signer la déclaration, ce qui, estime-t-elle, a un effet notable. Les signatures sont listées sur le site web au fur et à mesure de leur réception.

Concernant les paiements des gouvernements, la bonne nouvelle c'est que davantage de pays versent ce qu'ils doivent dans les délais impartis. Dix-sept gouvernements supplémentaires ont versé leur contribution cette année, et certains d'entre eux paient leurs arriérés également.

En terme de communication avec les gouvernements, le magazine Franc-jeu présente l'action des gouvernements et des ministres en matière d'antidopage. Le site web de l'AMA propose davantage d'informations et sa présentation a été améliorée. Des publications papier ont par ailleurs été produites.

Concernant la Convention de l'UNESCO, les représentants de l'AMA ont pris part à une réunion de catégorie II à Paris en janvier. A cette occasion, on a pu se rendre compte de par les réactions recueillies que nombre des délégués de l'UNESCO disposaient d'informations limitées sur l'antidopage et l'AMA et, dès lors, ne s'estimaient pas en mesure d'apporter une contribution satisfaisante à la Convention. L'AMA a proposé des présentations aux délégués en avril, l'un d'elles a été donnée devant 83 délégués avec de bons résultats. L'AMA a également rencontré les présidents des groupes régionaux pour répondre à leurs questions sur l'antidopage.

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Thompson; les membres de l'AMA se félicitent de sa présence à leur réunion.

M. THOMPSON a bien compris qu'un pari circulait sur la question de savoir qui prendrait le plus de temps pour sa présentation à la présente réunion. Conformément aux traditions bureaucratiques de l'UNESCO, il a bien entendu l'intention de prendre le plus de temps possible mais contrairement à ce qu'on croit il ne souhaite pas ennuyer les membres.

Au nom du directeur général de l'UNESCO et de Mary-Joy Pigozzi, qui s'est adressée à l'AMA la fois précédente, il tient à remercier l'Agence de lui donner la possibilité d'assister à la réunion de son Conseil de fondation. Le directeur général et le secrétariat sont parfaitement convaincus de l'importance de la relation entre l'AMA et l'UNESCO, plus l'élaboration de la Convention progresse. Et, à ce propos, le monde a les yeux tournés sur l'UNESCO et l'AMA. L'UNESCO s'est montrée à la hauteur.

Depuis la réunion du Conseil de fondation de novembre 2003, une réunion d'experts a eu lieu et une réunion supplémentaire en décembre. La réunion de catégorie II qui a eu lieu en janvier 2004 a déjà été mentionnée à plusieurs reprises. Février, a suivi avec une réunion du groupe de rédaction, en avril, une séance d'information de l'AMA et en mai une réunion de catégorie II. Il remercie M. Blais du Canada d'avoir présidé les réunions de catégorie II et de son compte rendu de la veille au Comité exécutif. Nombre des personnes prenant part à l'élaboration de la Convention à l'UNESCO sont ici présentes et il tient à les remercier de leur contribution. Il y a eu des manifestations de bonne volonté sans précédent au sein du système pour assurer la réussite de cette Convention de l'UNESCO. En effet, la plupart des conventions demandent plusieurs années avant d'arriver à terme, alors que celle-ci sera produite en moins de deux ans.

Des réunions officielles de catégories différentes se sont succédé à l'UNESCO et chacune d'entre elles avait un statut différent et des paramètres définis. Les rencontres de groupes d'experts et de rédaction fournissaient le texte aux réunions de catégorie II. Les groupes d'experts ad hoc sont composés pour soumettre des suggestions ou des conseils sur des points particuliers, leurs participants agissent à titre individuel, sur nomination du directeur général de l'UNESCO ou des gouvernements à l'invitation du directeur général. Ils rendent compte de leurs conclusions au directeur général, lequel décide ensuite quel usage sera fait de ces conseils. Les réunions de catégorie II comprennent les 199 Etats membres de l'UNESCO qui sont tous invités ainsi que les ONG concernées telles que l'AMA, le CIO, l'IPC, etc. La réunion de catégorie II est le lieu des prises de décisions. Le secrétariat assure les réunions et le suivi des décisions. Ce processus est tout aussi important à comprendre que le contenu même de la Convention. Les diplomates sont extrêmement sensibles à la procédure, tout doit être réalisé selon le livre et le secrétariat doit rester neutre. Par exemple, le projet préliminaire doit être remis officiellement à tous les Etats membres simultanément, pour éviter de donner l'impression que certains d'entre eux sont favorisés par rapport à d'autres. L'avant-projet prend forme de cette manière, mais ne peut être divulgué pour de bonnes raisons.

La séance d'information proposée par l'AMA s'est révélée extrêmement utile. Les réunions de suivi comptaient la présence de la plupart des présidents des groupes régionaux. Par ailleurs des présentations ont été réalisées par le Dr Garnier à la demande du groupe arabe, il y a deux semaines au groupe européen. Ces séances ont obtenu d'excellents échos de la part des délégations et permis d'éviter bien des malentendus à la réunion plénière, ce qui a aidé à faire progresser la situation.

L'UNESCO approche du projet définitif et la plupart des questions sont résolues. De grands progrès ont été faits. En terme de contenu, certains membres de l'AMA et des délégués à la réunion de catégorie II estimeront peut-être que le langage est relâché et quelque peu confus. C'est typique des conventions internationales. Lorsque vous traitez avec 190 gouvernements et avec autant de systèmes administratifs et juridiques, la tendance est à satisfaire le plus petit dénominateur commun pour parvenir à quelque chose. L'élément principal en la circonstance a été de se concentrer sur les conclusions. S'il est important de parvenir à un objectif il est moins important de savoir comment on y parvient. La fin vaut les moyens. En insistant sur des changements législatifs, on était sûr de ne parvenir qu'à une poignée de signatures. C'est l'application de la Convention qui est l'essentiel de l'objectif. Fixer des standards d'observance, aider les Etats à appliquer les dispositions et ensuite surveiller l'observance sont la clé de voûte qui rendra cette Convention efficace.

Un appendice et une annexe sont deux éléments distincts dans une convention. Le premier n'est pas considéré comme faisant partie de la convention, il s'agit plutôt de lignes directrices. Et il serait impossible d'intégrer l'intégralité du Code dans la Convention proprement dite car une grande partie de ce document ne s'applique pas directement aux gouvernements. Toutefois, il y a reconnaissance universelle de l'importance du Code. Ce sera un appendice. Pour leur part, les standards internationaux seront considérés comme des annexes et, à ce titre, feront partie intégrale de la Convention. La plupart des discussions se sont concentrées sur la nécessité pour les gouvernements et le mouvement sportif de respecter la même Liste.

Les gouvernements ont la responsabilité en terme d'éducation et de recherche et toutes ces activités respecteront le Code. Il y a deux articles sur la restriction de la disponibilité et de l'usage des substances et méthodes dans le sport, encourager les bonnes pratiques concernant les compléments nutritionnels et en terme de finances, soutenir les programmes antidopage dans les Etats et supprimer les aides financières à ceux qui ont été suspendus et aux organisations qui ne satisfont pas aux exigences du Code. En terme de contrôle du dopage, il est demandé aux gouvernements de faciliter, entre autre, le contrôle du dopage et la coordination internationale avec l'AMA et les autres pays.

Certaines questions fondamentales demeurent toujours en suspens dans cette Convention et entre autres, les plus pertinentes pour l'AMA sont celles du maintien de la surveillance, du secrétariat de la conférence des parties et du financement volontaire. Il est proposé que l'AMA dispose d'un statut d'organisation conseil auprès de la conférence des parties, qui est l'organisme souverain de la Convention ou encore son conseil d'administration. Il se réunira tous les deux ans. Le secrétariat de l'UNESCO doit envisager les possibilités de coopération avec l'AMA pour un certain nombre de raisons, et notamment la nécessité d'un système fonctionnel pour la mise en œuvre, le maintien et la surveillance de la Convention.

Un certain nombre des tâches à effectuer pourraient éventuellement être sujettes à coopération entre l'UNESCO et l'AMA. Ceci comprend la conférence des parties à laquelle l'AMA sera invitée à participer. En terme de maintien de la Convention, lorsque l'AMA change le Code et les standards, une collaboration étroite est essentielle pour faire en sorte que les changements agissent sur la Convention par des procédures d'amendements adéquates. Pour la surveillance de la Convention, l'essentiel sera d'élaborer des directives qui aideront les Etats membres à observer les dispositions.

Il répète que ces questions sont simplement soumises à la discussion. Aucune décision n'est attendue. L'UNESCO recherche la meilleure façon de faire avancer les dispositions de la Convention et comment collaborer au mieux avec l'AMA, organisation de pointe en matière d'antidopage.

Il y aura des questions de mise en place. Une approche coordonnée sera nécessaire pour promulguer les meilleures pratiques en vue d'accélérer la mise en place et de garantir l'harmonisation des pratiques.

Des dons pourront être faits pour un financement volontaire, en fonction de ce que la Conférence des parties décidera de faire de ce financement, il pourra y avoir un rôle pour l'UNESCO et l'AMA pour la mise en place de certains de ces programmes. Il sera aussi demandé à l'AMA de rendre compte de l'observance du Code et il lui sera nécessaire de coopérer dans les relations internationales.

Le 12 juillet, le rapport préliminaire du directeur général devra avoir été reçu par les Etats membres, ce qui signifie qu'il devra leur avoir été envoyé à la fin de la semaine qui vient. Et le 12 novembre, les commentaires des Etats membres sur le rapport préliminaire devront avoir été retournés à l'UNESCO. Du 6 au 8 décembre, la réunion du MINEPS IV aura lieu à Athènes. En 2005, une autre réunion de catégorie II sera peut-être nécessaire et/ou du groupe de rédaction pour finaliser les projets. Le 12 février, le rapport final du directeur général sera transmis aux Etats membres avec les projets. L'adoption de la Convention est prévue le 12 septembre à la Conférence générale de l'UNESCO. Le MINEPS IV est le point essentiel de l'ordre du jour et ce sera l'occasion de discuter les points restants et de parvenir à un accord politique. La réunion de catégorie II de janvier 2005 devrait voir l'accord final sur le texte de la Convention.

Il en termine par une demande d'action. Il a été demandé à l'UNESCO de négocier et de dialoguer avec l'AMA sur la nature du rôle des deux organisations, discuter les implications des ressources pour l'UNESCO et l'AMA et peut-être envisager une proposition pour le Comité exécutif de l'AMA en septembre et pour le Conseil de fondation en novembre. Ce qui résultera de ces réunions viendra nourrir la réunion du Mineps IV et ensuite celle de catégorie II en janvier 2005.

Il remercie l'AMA de son aide et de sa contribution. L'UNESCO livrera dans les délais une Convention conforme aux impératifs du Code.

M. FERRARI se réfère au manque d'information et aux problèmes de bureaucratie mentionnés. Il n'a pu assister à aucune des réunions indiquées ni obtenir d'informations à temps. Peut-être pourrait-on vérifier à qui ont été envoyées les invitations car tout le monde est intéressé.

LE PROFESSEUR DE ROSE se réfère à la réunion de l'ODEPA qui a eu lieu à San Antonio et à laquelle plusieurs CNO ont indiqué qu'ils avaient reçu une facture de l'AMA

les invitant à payer la contribution due par leur gouvernement respectif. Les CNO versent leur écot par le biais du Mouvement olympique. Il demande au personnel concerné de cesser de demander aux CNO d'acquitter les dettes de leurs gouvernements. Les CNO pour la plupart se sont effrayés d'une idée de revanche du CIO, du fait que leur gouvernement ne payait pas. On doit rappeler que ce n'est pas le CNO qui ne participera pas aux Jeux olympiques si le gouvernement dont il dépend ne paie pas ce qu'il doit.

M. BLAIS remercie Mme Jensen et M. Thompson de leur excellente présentation. Le personnel de l'AMA a grandement contribué au travail de sensibilisation réalisé pour permettre à l'UNESCO de parfaire ses connaissances. Un excellent esprit de coopération a été créé.

M. KALTSCHMITT soutient son collègue de l'Uruguay. Certains représentants de l'UNESCO sont les ambassadeurs de leurs pays et il est important d'en savoir plus sur la représentation. Quant aux CNO, certains des problèmes des gouvernements en Amérique latine proviennent du fait qu'ils n'en savent pas beaucoup sur l'AMA. Il a pensé que c'était une bonne idée d'envoyer la copie des relevés de l'AMA aux CNO, afin que ceux-ci puissent expliquer ce qu'il en est aux gouvernements.

M. THOMPSON indique que l'envoi des invitations est lié à la procédure officielle. L'UNESCO ne peut pas vraiment dévier de la liste standard des invitations. Elle s'efforce d'envoyer les informations et les invitations à temps et espère qu'elle y parviendra mieux à l'avenir. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont été invitées mais il a collecté la liste d'adresses électroniques des parties intéressées et sera heureux de transmettre les informations de manière plus ou moins officielle.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Kaltschmitt d'avoir expliqué pourquoi l'AMA avait envoyé copie des factures aux CNO en Amérique du Sud.

LE PROFESSEUR DE ROSE signale que les factures ont été envoyées aux CNO et non aux gouvernements. La facture qu'il a vue était au nom du CNO.

LE PRÉSIDENT déclare que certains CNO ont demandé à l'AMA que les factures leur soient envoyées pour qu'ils puissent payer la part de leur gouvernement.

Quant aux conséquences, il y en aura pour les ministres, si leur pays ne paie pas la part de contribution à l'AMA qui leur revient. Cela n'en entraînera aucun pour le CNO.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les gouvernements est approuvé.

### **9.5 Fédérations internationales**

M. DIELEN demande aux membres de se reporter aux documents qui figurent dans leur dossier (annexe). Les objectifs de la liaison avec les FI est de maintenir le contact entre les FI et l'AMA pour toutes les activités définies par le plan stratégique de l'AMA sur la base des instructions de son administration.

#### DÉCISION

Le rapport sur la liaison avec les Fédérations internationales est approuvé.

##### 9.5.1 Conclusions du symposium des administrateurs de l'antidopage

M. KOEHLER se réfère aux documents dans le dossier des membres (annexe). Les FI avaient demandé le symposium et l'AMA a proposé aux FI de participer à l'élaboration du programme du symposium. On a demandé aux FI de soumettre des sujets de discussion avec des points portant sur les dispositions applicables aux informations sur la localisation des sportifs, la gestion des résultats et les appels. La participation a été conséquente avec 49 participants des FI olympiques d'été et d'hiver, le CIO et l'IPC. Les principales conclusions se sont concentrées sur trois domaines : amélioration de la

coordination, amélioration de l'éducation et l'éducation. En conclusion, le symposium a offert une occasion exceptionnelle de discuter des questions d'antidopage. La base de données du système ADAMS sera l'outil essentiel de l'antidopage, les petits groupes de discussion ont permis d'aider à l'élaboration de règles respectueuses du Code. Cette rencontre a également permis à l'Agence de comprendre les difficultés rencontrées par les FI. Un nouveau symposium antidopage a été demandé pour l'année prochaine, avec la participation de plusieurs ONAD.

M. WALKER indique que la seule chose absente de ce très intéressant symposium c'est l'inquiétude que suscite la création du système ADAMS en terme de respect insuffisant de la protection des données personnelles. Il a été en contact avec M. Dielen, parce qu'il existe un commissaire chargé de la protection des données au Conseil de l'Europe et M. Dielen aura la possibilité d'avoir accès à certains noms. Les pays sont nombreux et un grand nombre de lois régissent la transmission de données personnelles. Les informations transmises seront probablement sujettes à certaines sauvegardes et un certain nombre de questions demandent à être traitées. Il lui semble donc qu'il est très important de savoir quand l'AMA, les FI et les ONAD approuveront le type d'informations requises et combien de temps elles seront conservées. Quel usage en sera-t-il fait ? Cette proposition devra être diffusée dans suffisamment de pays, afin de la confronter aux dispositions existantes concernant la protection des données personnelles.

LE PRÉSIDENT remercie les membres. Toutes les préoccupations soulevées par M. Walker seront prises en compte dans le projet ADAMS. La question de la protection des données sera incorporée.

#### DÉCISION

Le compte rendu du symposium est approuvé.

### **9.6 Standards et harmonisation**

#### 9.6.1 Développement du programme antidopage

M. ANDERSEN se réfère au point 4 du rapport (annexe), qui montre que seulement douze FI disposent de programmes de contrôles hors compétition. Il propose de s'ouvrir en proposant des systèmes susceptibles d'aider les contrôles dans le monde entier. Soit en aidant les ONAD et les FI, soit en disposant de groupes d'agents de contrôle du dopage qui réaliseront les contrôles dans les pays ne prévoyant pas de programmes de contrôles.

En ce qui concerne le contrôle dans la période précédant les Jeux, la coopération de l'AMA avec le CIO est tout à fait satisfaisante et elle espère effectivement réaliser des contrôles avant les Jeux olympiques, afin qu'aucun sportif n'entre dans le village olympique ou ne participe aux Jeux avec des substances interdites.

M. Koehler va présenter le développement du programme et ensuite le compte rendu d'activité du programme de contrôles hors compétition.

M. KOEHLER se réfère au programme de contrôle 2003. On compte 5 004 contrôles réalisés, sur des sportifs de 101 nationalités de 57 pays. Le nombre d'échantillons sanguins prélevés est de 775 échantillons avec 28 résultats d'analyse anormaux dont onze n'ont pas entraîné de sanctions, 15 avec sanctions. Par ailleurs, cinq résultats restent en cours de gestion.

Il a été décidé qu'en 2004 seraient réalisés 2 000 contrôles urinaires et 400 contrôles sanguins. L'attention a porté sur les pays sans programme antidopage. Un plan souple de répartition des contrôles a été adopté et il évoluera pour faire en sorte que l'AMA demeure en avance sur le jeu dans la plupart des cas. Le plan de répartition respecte les objectifs fixés pour 2004, les contrôles ont été réalisés sur 65 nationalités et 71% d'entre eux l'ont été sur des sportifs ressortissants de pays n'ayant pas d'ONAD. Plus de la moitié des 29% restants ont eu lieu dans des pays où le champ d'application de l'ONAD n'était pas défini.

En terme d'activité cette année, l'AMA continue de faire la liaison entre les ONAD et les laboratoires et elle a passé des accords avec 14 ONAD. Des directives ont été mises au point avec les partenaires pour les aider à appliquer le Code. Il en a été de même pour les formulaires de contrôle du dopage qui ont été élaborés après consultation. Certaines organisations antidopage comme l'IAAF ont adopté les formulaires. Par ailleurs, l'AMA a récemment passé un accord de partenariat avec l'IPC, en sa capacité de FI pour 13 sports. Avec l'IPC, l'AMA met au point en ce moment un plan détaillé pour la formation d'un groupe d'action pour les contrôles avant les Jeux à Athènes.

L'AMA, le CIO et l'ATHOC ont formé un groupe d'action de contrôle pour la période précédant les Jeux qui s'est révélé très utile. Cette équipe a élaboré conjointement une procédure pour l'analyse de l'HGH, de l'HBOC et pour les transfusions sanguines et a également mis au point un TDP. La transmission des informations sur les contrôles et la localisation des sportifs de la part des CNO et des FI a bien fonctionné.

L'AMA oriente la majorité de ses contrôles actuels sur les sportifs qui iront aux Jeux. Elle a prévu quelque mille contrôles entre juin et juillet. A compter du 30 juillet, le CIO commencera la prise en charge des contrôles dans le village et sur les sites olympiques et pour sa part l'AMA continuera de contrôler les sportifs sous l'autorité du CIO dans le monde entier et à Athènes mais dans les sites non olympiques. Le CIO est responsable de la gestion des résultats de tous les contrôles effectués après le 30 juillet 2004.

A la suite d'une demande du Conseil de fondation et du Comité exécutif, une étude a été réalisée pour trouver ce que les FI réalisent dans le domaine de l'antidopage avec 34 réponses. Douze FI ont déclaré qu'elles disposaient d'un programme actif de contrôles antidopage hors compétition. Trois FI, l'IAAF, la FISA et l'ATP n'ont pas répondu mais on sait qu'elles disposent d'un programme de contrôles antidopage hors compétition.

LE PRÉSIDENT demande aux membres, puisqu'ils doivent réfléchir aux budgets, de se souvenir qu'à l'heure actuelle seules 12 FI réalisent des contrôles hors compétition. La faille est conséquente.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le développement du programme antidopage est approuvé.

#### 9.6.2 Compte rendu d'activité du programme des contrôles hors compétition

M. KOEHLER souligne la capacité limitée de l'antidopage et le manque de ressources de la majorité des FI pour la mise en place de ce programme. Peu nombreuses sont les organisations antidopage et, d'une manière générale, les principales organisations de manifestations sportives débutent elles aussi dans la lutte contre le dopage.

Les objectifs à long terme dans ce domaine devront être développées par les ONAD là où elles existent et en créer là où il n'y en a pas, de même que des organisations antidopage régionales. L'AMA souhaite également améliorer la coordination entre les FI et les ONAD.

A court terme, les objectifs sont d'améliorer la capacité des pays à réaliser les prélèvements. C'est ce processus qui permettra aux pays de comprendre l'envergure de l'antidopage. L'AMA envisage également de disposer de son propre groupe d'agents de contrôle du dopage.

L'AMA en est à la phase initiale d'un projet pilote avec la région Océanie et elle appelle à une étroite collaboration avec les partenaires constitutifs, à savoir les ONAD, les CNO, les FI, les organisations sportives et les gouvernements. L'International Rugby Board, l'Agence australienne contre le dopage dans le sport, l'Agence néo-zélandaise contre le dopage dans le sport et les Comités nationaux olympiques d'Océanie sont les parties prenantes de ce projet. L'AMA a également exploré avec la FIFA la possibilité d'inclure le réseau des agents de contrôle du dopage de cette fédération dans le programme. Là aussi, l'AMA en est à sa première phase dans ce projet pilote, mais son

intention est bien de progresser rapidement. La voie suivie comprend une réunion de planification le 22 juin 2004 qui permettra de préciser la meilleure approche pour la région et les CNO et quels sont les contacts à prendre avec les gouvernements. Les partenaires feront la liaison avec les gouvernements et des séances de formation et de contrôles seront réalisées dans le cadre de contrôles planifiés. En règle générale, l'agent de contrôle du dopage devra maintenir les procédures instaurées par les ONAD conformes à la certification. Les ONAD collaboreront avec les CNO et gouvernements locaux pour garantir une formation continue. Les Agents de contrôle du dopage seront placés dans un groupe enregistré auquel l'organisation pourra faire appel. Une fois que le pays disposera d'une structure d'ONAD, l'agent de contrôle du dopage sera certifié dans le pays concerné.

D'autres initiatives sont prévues pour l'avenir, comme l'évaluation des succès et des échecs du projet pilote, ainsi que les améliorations du plan de développement antidopage dans les autres régions. L'AMA aimerait mettre au point un groupe d'agents de contrôle du dopage accrédités auprès de ses partenaires constitutifs. Elle espère également élaborer des mécanismes pour aider les FI et les principales organisations de manifestations sportives dans leurs programmes antidopage et collaborer avec les partenaires stratégiques pour organiser des symposiums antidopage qui traiteront les questions spécifiques et autres difficultés aussi bien mondialement que régionalement.

Au sujet du point 9.6.1 de l'ordre du jour, pièce jointe 1, page 5, il aimerait faire une correction, au lieu de golfe arabe il y a lieu de lire pays arabes.

LE PRÉSIDENT souligne le fait que la FIFA a offert de mettre son réseau de contrôle d'agents de contrôle du dopage à la disposition de l'AMA, ce qui présente un avantage considérable. L'AMA étudiera cette possibilité avec la FIFA dès que possible.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du programme des contrôles hors compétition est approuvé.

### **9.7 Communication**

MME KHADEM demande aux membres de se référer au rapport du département qui se trouve dans leur dossier (annexe) et à la première pièce jointe de ce rapport (annexe).

Une seule conférence de presse sera organisée à Athènes à 10h00 le 12 août dans le centre de presse. Les membres sont les bienvenus à cette conférence.

Il a été décidé de réaliser un travail sur les questions d'actualité et, désormais, toutes les deux ou trois semaines, un résumé des derniers événements concernant l'antidopage dans la presse est proposé aux membres par courrier électronique. Toutes les réactions et commentaires seront appréciés.

#### 9.7.1 Sensibilisation nationale

MME KHADEM se réfère aux documents qui figurent dans le dossier des membres (annexe). Elle félicite les membres du personnel de l'AMA qui participent au programme de sensibilisation, secteur performant des activités de l'AMA. L'Agence espère avoir davantage de programmes pilotes à discuter.

#### DÉCISION

Les rapports de la communication et des programmes nationaux de sensibilisation sont approuvés.

### **9.8 Observateurs indépendants**

M. WADE demande aux membres de se reporter aux documents dans leurs dossiers (annexe).

Les objectifs fondamentaux du programme des observateurs indépendants sont de renforcer la confiance des sportifs et du public, de promouvoir l'indépendance et la transparence du contrôle du dopage, de promouvoir le traitement équitable de tous les sportifs et d'aider au renforcement des mesures antidopage actuelles. Le programme représente les yeux et les oreilles du monde pour la confiance du sportif, du sport et du public.

Les premières missions sont d'observer tous les aspects du fonctionnement des contrôles antidopage et de préparer un rapport public indépendant neutre et sans parti pris aucun. Les phases d'observation vont du prélèvement des échantillons jusqu'aux procédures d'appel.

Un certain nombre de manifestations ont été observées en 2003, parmi lesquelles la finale de la Coupe Davis à Melbourne et le Championnat du monde des Jeunes de la FIFA à Dubaï. Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques de 2004 à Athènes seront observés et, sur demande, d'autres manifestations pourront être prises en considération.

Des réunions de chefs d'équipes d'observateurs indépendants ont eu lieu pour passer en revue l'intégralité du programme des observateurs indépendants et obtenir des avis sur l'avenir, à la lumière du Code mondial antidopage.

L'AMA disposera d'observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques à Athènes. L'équipe est restreinte, afin d'être financièrement responsable, mais elle maintiendra le champ d'application des observations. L'AMA dispose d'une sérieuse équipe d'observateurs indépendants qui peut compter sur la participation de 60 personnes, ce qui signifie une somme d'expertise appréciable.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions. Il s'agit d'une fonction de l'AMA extrêmement importante. Le programme des observateurs indépendants a eu beaucoup de succès depuis les Jeux olympiques de Sydney et il est entièrement indépendant.

#### DÉCISION

Le rapport sur le programme des observateurs indépendants est approuvé.

### **9.9 Bureaux régionaux**

#### 9.9.1 Lausanne

M. DIELEN informe les membres que le bureau régional de Lausanne joue un rôle de liaison spécialement avec les FI, le CIO et l'IPC. Depuis janvier, le bureau est également devenu un centre d'opération pour les AUT, comme l'a déjà mentionné le Dr Garnier. Un certain nombre de réunions ont été organisées avec les FI et les autres partenaires.

Concernant la décision de rejoindre la Maison internationale des sports, les plans sont en bonne voie, et les locaux seront prêts à la fin 2005. Pour l'instant, un local à l'entrée du bâtiment a été attribué à l'AMA, ce qui signifie que le bureau sera indépendant de celui des Fédérations internationales. Il tiendra les membres informés des progrès à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne est approuvé.

#### 9.9.2 Tokyo

M. HAYASHI se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres (annexe). Il souhaite remercier tous ceux qui ont soutenu le bureau régional de Tokyo depuis son ouverture.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo est approuvé.

### 9.9.3 Le Cap

M. SWIGELAAR demande au membre de se reporter au compte rendu d'activité qui figure dans leur dossier (annexe). Le bureau régional du Cap a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> novembre 2003. Il a emménagé dans son siège permanent en mai 2004 et il est probable que ces locaux deviennent également le site du bureau permanent de l'AMA. Le bureau est actuellement financé à 100% par le sport et les loisirs sud-africain et il reçoit l'aide du gouvernement de la province et de la ville du Cap. En terme de personnel, il en est le directeur et un assistant originaire de République démocratique du Congo a récemment été nommé. Les principales responsabilités du bureau sont la liaison et la communication avec les partenaires concernant le travail de l'AMA et la coordination de ses programmes. Le rôle du bureau est de faciliter celui de l'Agence en Afrique. Depuis son ouverture, le bureau a augmenté la visibilité de l'AMA sur le continent. Il est parvenu à accroître les niveaux d'interaction de coopération et de participation et il y a eu une plus grande efficacité dans la diffusion de l'information. Concernant les défis à venir, certains d'entre eux sont génériques mais il y en a d'autres qui sont liés à des difficultés d'infrastructures et de télécommunications ainsi qu'aux conditions sociopolitiques et économiques particulières qu'ils doivent affronter. La question de la diversité linguistique est très importante et il est indispensable de faire en sorte que tous les pays africains participent aux programmes de l'AMA, pour que celle-ci atteigne le plus grand nombre de personnes. Les objectifs du bureau sont de faire en sorte que la communication soit bien réelle pour intensifier ses engagements avec ses partenaires. Il est indispensable de collaborer avec tous les départements de l'AMA à Montréal en vue de parvenir à l'harmonisation et à une vision commune dans l'exécution des programmes et des projets. Il est nécessaire de consolider la stabilité du bureau africain et c'est ce que l'AMA devra décider en septembre à sa réunion du Comité exécutif.

Au nom du Conseil de fondation, LE PRÉSIDENT souhaite remercier M. Balfour, qui est passé à d'autres responsabilités ministérielles, et il demande au nouveau représentant de l'Afrique du Sud de lui transmettre les plus chaleureuses salutations de la part de l'AMA et de le remercier de la tâche excellente effectuée. Une remise de souvenir a eu lieu la veille lors de la réunion du Comité exécutif par le représentant de l'Afrique du Sud. Pour les membres qui connaissent l'histoire récente de ce pays, l'AMA a reçu une photographie historique importante, qui est très spéciale.

M. STOFILÉ informe les membres que l'AMA défend les principes de justice et d'amitié et il estime que la photographie offerte reflète ces valeurs. L'Afrique du Sud a en effet battu la Nouvelle-Zélande à ce match.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Stofile.

## DÉCISION

L'actualisation sur le bureau régional du Cap est approuvée.

## **10. Divers**

### – Amérique du Sud

M. FERRARI déclare que la récente conférence en Uruguay a été très importante pour l'Amérique du Sud et un certain nombre de pays, parmi lesquels le Brésil, le Chili, la Colombie et l'Uruguay, présenteront des candidatures pour un bureau régional de l'AMA, ce qui est très important d'un point de vue stratégique. Le directeur général soutient l'idée et collaborera en vue de cet objectif, avec l'espoir d'établir un bureau régional en Amérique du Sud dans un prochain avenir.

LE PROFESSEUR DE ROSE soutient son collègue uruguayen au nom des CNO de la région.

### **11. Prochaines réunions**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que les prochaines réunions du Comité exécutif auront lieu les 21 septembre et 20 novembre 2004 et que la prochaine réunion du Conseil de fondation se tiendra le 21 novembre 2004.

#### DÉCISION

Les réunions du comité exécutif auront lieu les  
21 septembre et 20 novembre 2004. Le  
Conseil de fondation se réunira le 21  
novembre.

LE PRÉSIDENT remercie toutes les personnes présentes d'être venues à la réunion, il félicite le directeur général et les membres du personnel de leur préparation des dossiers de la réunion. Il n'aurait pas été possible d'en faire autant en si peu de temps, sans une préparation aussi intensive.

La séance est levée à 16h00.

#### **POUR APPROBATION**

**RICHARD W. POUND, QC**  
PRÉSIDENT DE L'AMA